Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

21 OCTOBRE 2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Présentation des résultats du conclave budgétaire 3

1.1 Échange de vues 3

2 Questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement) 38

2.1 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Respect de l'autonomie des conseils sociaux dans l'utilisation des subsides sociaux» 38

2.2 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Valorisation de l'engagement étudiant» 41

2.3 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Promotion de la pratique sportive dans l'enseignement» 44

2.4 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Encadrement des supports de cours» 45

2.5 Question de M. Octave Daube, intitulée «Liens académiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les institutions israéliennes à la suite des attaques du Liban» 47

2.6 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Accompagnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour encadrer les recherches universitaires scientifiques dites à risque en Chine» 50

3 Ordre des travaux 52

Présidence de M. Charles Gardier, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15h30.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons nos travaux.

1 Présentation des résultats du conclave budgétaire

1.1 Échange de vues

M. le président. – La parole est à Mme Degryse, ministre-présidente.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont décidé de travailler ensemble sur les trajectoires budgétaires. En effet, les recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles dépendent à plus de 97 % de dotations fédérales liées à la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions. Notre entité a une faible, voire inexistante, capacité à lever des recettes propres.

Pour répondre à la situation budgétaire préoccupante de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous n'avons pas d'autre choix que de nous appuyer sur la Région wallonne. Nous ne pouvons pas solliciter le soutien de la Région bruxelloise, car sa situation financière est encore plus catastrophique que celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est impensable d'imaginer un effort financier sur les trois entités. Toutefois, à l'échelle européenne, il n'est question que de la Belgique.

La Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont donc décidé de travailler ensemble sur la trajectoire des entités. Cette décision n'empêchera pas des collaborations fortes avec le futur gouvernement bruxellois, dès qu'il aura été formé, sur des questions politiques, entre autres sur le travail en alternance.

Sur le graphique concernant la trajectoire budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous observons trois trajectoires: la trajectoire recommandée par le Conseil supérieur des finances (CSF), la trajectoire à politique inchangée, qui chute, et la trajectoire arrêtée pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Notre objectif pour les cinq prochaines années est de stabiliser le déficit d'ici la fin de la législature.

La trajectoire budgétaire à politiques constantes chute sur le graphique. Ce plongeon de la trajectoire s'explique par le fait que la charge de la dette augmente. Ensuite, la cotisation de responsabilisation concernant les pensions, à payer à l'État fédéral, augmente d'ici 2029. Toutefois, après 2029, le pourcentage de la cotisation se stabilisera. De plus, nos recettes diminuent en raison de la dégradation de la «clé élèves», qui est un mécanisme permettant de calculer la dotation de notre entité. Enfin, la somme d'un milliard d'euros prévue pour la rénovation

des bâtiments scolaires a de fortes conséquences sur les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, nous avons intégré le montant dans la trajectoire et, malgré cela, nous tenons les engagements que nous nous sommes fixés.

Je tiens dès maintenant à couper court aux rumeurs: nous ne toucherons aux rémunérations ni des enseignants ni des fonctionnaires; nous maintiendrons les budgets des politiques culturelles et d'éducation permanente; nous maintiendrons également les investissements prévus, entre autres, dans l'économie d'énergie. Cependant, nous voulons véritablement nous inscrire dans le respect des nouvelles règles budgétaires européennes, trouver une solution à ces problèmes et stabiliser le déficit. Nous considérons que c'est une manière de prendre nos responsabilités sans imposer l'austérité.

Concernant les chiffres relatifs à la trajectoire budgétaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons fixé comme objectif un déficit de 1,287 milliard d'euros pour 2025. La Région wallonne atteindra, quant à elle, l'équilibre en cinq ans, ce qui nous permettra dès lors, à trajectoire commune, de réduire, ensemble, le déficit de nos deux entités de manière conséquente.

Dans sa présentation du rapport annuel 2023 de la dette publique et dans ses réponses aux questions des députés, M. Mollet a évoqué le fait que le gouvernement a la volonté de travailler sur la méthode et sur la rigueur budgétaire. Nous voulons ainsi revoir le calendrier budgétaire, ce que nous ferons avec la Direction générale du budget et des finances (DGBF) et les autres administrations concernées, notamment au travers de groupes de travail. Nous souhaitons procéder, dès le mois d'avril prochain, à un ajustement budgétaire, ce qui nous permettra, après quelques mois, d'avoir rapidement une vue de l'évolution des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous voulons continuer le processus de revue des dépenses qui a été réalisé lors de la précédente législature. Nous poursuivrons donc avec cet outil qui permet d'analyser en profondeur certaines thématiques. Nous avons choisi comme thématique prioritaire le mode de subventionnement des bâtiments scolaires. Nous traiterons également d'autres petites thématiques, comme le financement des fédérations culturelles, lesquelles sont parfois financées de manière tant forfaitaire que facultative.

Notre volonté n'est pas de faire des économies, mais de travailler sur l'efficacité; nous voulons déterminer ce qui est le plus efficace pour la Fédération et les fédérations culturelles concernées.

Notre souhait est de généraliser les comités de monitoring des organismes administratifs publics (OAP). Pour prendre un exemple, l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) compte en son sein un conseil de monitoring budgétaire et financier. Nous souhaitons instaurer un organe de ce type dans d'autres OAP qui n'en ont pas pour le moment.

La simplification administrative est un fil rouge de la Déclaration de politique

communautaire (DPC) et sera aussi un angle d'approche des questions budgétaires et de la bonne utilisation des moyens. Par ailleurs, nous souhaitons évidemment travailler le plus possible avec les administrations. Mes équipes ont beaucoup collaboré ces dernières semaines avec M. Mollet et ses équipes. Notre souhait est de continuer à travailler de cette manière.

En outre, la DPC et la Déclaration de politique régionale (DPR) contiennent toutes deux un passage sur le Conseil commun du trésor (COCOT). Les mesures restent à instaurer. La consultation obligatoire de la DGBF n'est pas requise aujourd'hui pour les notes au gouvernement, contrairement à l'avis de l'Inspection des finances (IF). Notre volonté est de disposer des avis de cette direction, afin d'également mesurer l'impact des mesures proposées en termes SEC et en termes budgétaires.

Par ailleurs, je ne cite pas des mesures qui me semblent évidentes: nous ferons en sorte que les nouvelles politiques respectent les enveloppes budgétaires, nous nous attellerons à justifier les écarts entre les crédits d'engagement (CE) et les crédits de liquidation (CL), etc. Ces mesures évidentes font partie de notre manière de travailler.

En ce qui concerne les chiffres, pour le budget initial de 2025, les recettes totales de la Fédération s'élèvent à 14,263 milliards d'euros et les dépenses totales à 15,912 milliards d'euros, avec une sous-utilisation de crédits de 165 millions d'euros. Nous sommes donc arrivés à un solde de financement brut de 1,483 milliard d'euros pour le ministère. Si nous élargissons à l'ensemble de l'entité, avec les corrections SEC et le solde SEC du périmètre, nous arrivons à l'objectif que nous nous étions fixé, soit un déficit de 1,287 milliard d'euros.

Je vais vous détailler les résultats du conclave budgétaire. Avant le conclave, le solde de financement SEC était de 1,368 milliard d'euros. Nous avons dû trouver 110 millions d'euros d'économies. Nous avons fait le choix de dégager 30 millions d'euros pour des politiques nouvelles et nous avons un peu plus de 2 millions d'euros de nouvelles recettes.

Les premières mesures d'économies concernent la gouvernance. Nous avons réduit les effectifs des cabinets ministériels. La désignation de ministres à «double casquette» a facilité cet exercice. Ce n'est pas anecdotique: en 2024, les crédits pour les cabinets, en dehors du secrétariat de gouvernement, s'élevaient à 17,854 millions d'euros; ils seront de 14,742 millions d'euros en 2025. L'effort réalisé sur ce poste budgétaire est de l'ordre de 3 millions, soit une diminution de 17,42 %. Ceux qui ont déjà fréquenté un cabinet confirmeront qu'il s'agit là d'un effort gigantesque. Nous en subissons les conséquences tous les jours, mais c'est un choix que nous assumons.

Nous avons également demandé au Parlement de faire des économies. Ce choix a été fait en concertation avec le Bureau du Parlement qui se chargera de la mise

en œuvre de ces mesures.

Un des fils rouges de la DPC est de réduire les subventions facultatives et de renforcer leur transparence. La réduction sera de 5,4 millions d'euros en 2025 sur un total, à la grosse louche, de 25 millions d'euros de subventions facultatives discrétionnaires. Nous avons besoin de temps pour analyser ces subventions, car elles sont de natures très diverses. Chaque année, de nombreux opérateurs bénéficient de subventions facultatives, de reliquats de budget ou de négociations politiques avec un cabinet. Ces opérateurs sont parfois mis en difficulté, car ils doivent recommencer la procédure chaque année, sans certitude. La subvention facultative a pris, pour eux, un caractère structurel.

Notre volonté est donc d'assurer la transparence dans ce domaine, et ce, pour plusieurs raisons: d'abord, pour formaliser le caractère structurel de certaines subventions facultatives récurrentes et pour simplifier la vie des structures afin de leur éviter de réintroduire une demande chaque année; ensuite, pour faire des économies – 5,4 millions d'euros en 2025; enfin, pour garder des moyens à la disposition de l'innovation. À la base, les subventions facultatives sont censées permettre l'innovation autour d'un projet exceptionnel ou d'une idée particulière.

Au total, nos efforts dans la gouvernance apporteront des économies de 11 millions d'euros.

Nous avons demandé aux OAP de faire des efforts. Nous mesurons bien que ces économies importantes demanderont à chaque OAP de fournir un travail considérable. Nous sommes persuadés que tout le monde doit participer aux efforts de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons fait le choix de travailler sur les structures plutôt que de diminuer des politiques essentielles.

Au total, les suppressions ou limitations d'indexation ou encore la demande aux OAP de faire des efforts complémentaires permettront des économies de 30 millions d'euros.

Je vous livre certains chiffres dont vous pourrez également prendre connaissance dans les tableaux budgétaires et dans les futurs projets de décret. Nous demandons un effort de 11,823 millions d'euros à la RTBF et un effort de 2,480 millions d'euros à Wallonie-Bruxelles International (WBI). L'effort demandé à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) est de 2,730 millions d'euros. Il n'y aura aucune diminution du soutien accordé, par le biais de l'ONE, aux politiques de l'enfance, de la petite enfance ou de la prévention. Les réductions concernent le fonctionnement et les frais généraux de l'organisme. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) doit, quant à elle, fournir un effort de 1,8 million d'euros.

Nous avons également travaillé sur le budget de l'enseignement. Ainsi, 13 millions d'euros d'économies proviennent de mesures visant à revaloriser les filières de l'enseignement qualifiant. Nous souhaitons favoriser l'accompagnement de

certains élèves majeurs, parfois en septième ou en quatrième année de l'enseignement secondaire: ces élèves majeurs sont en décalage par rapport aux autres élèves plus jeunes et ne sont peut-être pas au meilleur endroit pour être aidés.

Nous souhaitons également éviter la multiplication des très petites classes. Cela ne signifie pas que nous supprimerons toutes les options et filières, mais force est de constater que les classes sont parfois très petites. Nous souhaitons éviter la multiplication de petites classes dans l'enseignement qualifiant, car elle induit une multiplication des coûts.

Dans le cadre de la réforme globale de l'enseignement qualifiant, dont vous avez pris connaissance dans la presse entre autres, nous voulons aussi travailler à l'accompagnement des élèves diplômés vers le monde du travail et faire en sorte que les choix d'options soient faits en fonction des perspectives réelles d'obtenir un emploi. Ce n'est pas de l'«adéquationnisme». L'objectif est d'aider les jeunes, car ceux-ci ne mesurent pas l'impact de leur choix pour une filière à faible débouché. Notre volonté est de les informer correctement et d'éclairer leur choix.

Par ailleurs, nous prônons une gestion responsable des frais de transport des membres du personnel de l'enseignement. Je rappelle qu'en dessous d'un certain montant, ces frais sont remboursés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et qu' au-dessus d'un certain montant, une cotisation de 1 % est demandée aux pouvoirs organisateurs. Cette contribution passera à 2 %. Les pouvoirs organisateurs devront davantage prendre en charge le remboursement des frais de transports des membres du personnel quand le seuil du remboursement de base est dépassé. Cette mesure représente 6 millions d'euros d'économies.

En outre, la ministre Glatigny a mis fin, avec le soutien du gouvernement, aux emplois extralégaux qui sont à la charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, alors qu'ils devraient être à la charge du pouvoir organisateur qu'est Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). La mesure est prise et elle permet à la Fédération Wallonie-Bruxelles de réaliser une économie de 2,5 millions d'euros.

Dans l'enseignement toujours, nous avons aussi travaillé sur de nouvelles politiques. Nous souhaitons améliorer la rémunération des professionnels qui se réorientent vers l'enseignement en valorisant leur ancienneté jusqu'à 7 années. En outre, les pools de remplacement sont un dispositif pilote instauré pour soutenir les écoles en cas d'absences d'enseignants. Nous souhaitons étendre ce dispositif pour stabiliser les enseignants en début de carrière et assurer la présence d'un enseignant dans chaque classe. Ces deux mesures coûtent 4,5 millions d'euros.

Le financement selon le principe «un élève égale un élève» est un point important de la DPC. Cela revient à porter le financement des écoles subventionnées au même niveau que celui des écoles organisées, moyennant un petit différentiel pour la gestion des bâtiments. Ce financement coûtera cinq millions d'euros.

Nous allons nous attaquer aux trop nombreuses erreurs commises dans la paie des enseignants. Nous désirons investir dans une plateforme numérique de gestion de la paie, afin de réduire le nombre d'erreurs et de limiter les risques. Le but est également d'améliorer les conditions de travail des agents chargés de payer les membres du personnel de l'enseignement. Nous comptons aussi améliorer la scolarité des enfants malades. Pour ces deux mesures, nous investirons 5 millions d'euros.

Nous avons également prévu des économies dans l'enseignement supérieur.

La contribution des étudiants étrangers est remise à son niveau d'il y a quelques années. Par conséquent, l'inscription complémentaire coûtera 4 175 euros pour les étudiants étrangers non ressortissants de l'Union européenne. Je précise d'emblée que les listes actuelles des pays dont les étudiants sont exemptés de droits d'inscriptions complémentaires ou bénéficient de droits d'équivalence réduits demeurent inchangées. Notre volonté est donc de ne pas viser ces étudiants.

Nous avons décidé de majorer les droits d'équivalence, non pas pour les étudiants qui viennent des pays listés, mais pour les autres étudiants. Les frais d'équivalence s'élevant à 150 euros restent au même tarif; les frais s'élevant à 200 euros sont majorés de 200 euros. Ces deux mesures nous permettent de réaliser 9 millions d'euros d'économies.

Le programme d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires, annoncé par le précédent gouvernement, est désormais inscrit dans la trajectoire de l'actuel gouvernement. Nous garantissons ainsi que ce budget d'un milliard d'euros est bien intégré et stabilisé. En revanche, les fonds classiques seront réduits de 2 % pour contribuer à l'effort budgétaire. Cela représente une économie de 3,5 millions d'euros.

J'en viens aux politiques relatives à l'aide à la jeunesse et à la petite enfance, soit deux secteurs essentiels. Durant la présente législature, nous voudrions ouvrir des places en résidentiel et en ambulatoire, et ce, en adéquation avec les besoins des jeunes et des familles. Pour atteindre cet objectif, nous devons objectiver en partie les besoins, notamment en lien avec l'évolution de la délinquance juvénile et de la santé mentale. Nous désirons aussi travailler sur des projets pilotes concernant les familles d'accueil dites professionnelles. Pour mener ces politiques nouvelles, nous avons dégagé 9 millions d'euros.

Garantir des places en crèches et soutenir la petite enfance sont des objectifs politiques essentiels. C'est bien beau d'annoncer la création de nouvelles places, mais si nous ne stabilisons pas les places existantes, la balance ne sera pas positive. Nous prévoyons donc dans les politiques nouvelles une aide forfaitaire exceptionnelle de 200 euros par enfant pour que les crèches soient en mesure de faire face, entre autres, aux augmentations des coûts de fonctionnement. Cette mesure sera évaluée dans le cadre du prochain contrat de gestion de l'ONE en vue

de son éventuelle pérennisation.

Par ailleurs, des économies de 2 millions d'euros seront réalisées grâce à des corrections techniques liées au lissage sur les investissements dans l'infrastructure hospitalière.

L'abolition du décret du 31 mai 2024 en vue de renforcer l'accessibilité aux études, de garantir la finançabilité des étudiants et d'instaurer un pilotage chiffré, adopté par le PS, Ecolo et le PTB en fin de la dernière législature, et le retour, pour 2025, au décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et d'autres législations en matière d'enseignement supérieur, permettra aussi une économie d'un million d'euros.

Nous économiserons également 6 millions d'euros en raison des effets mécaniques causés par la baisse de la population étudiante. Nous n'avons malheureusement pas suffisamment d'étudiants inscrits dans la formation initiale des enseignants (FIE). Nous le regrettons, mais cette diminution nous permet d'acter des économies. Cela n'aura pas nécessairement d'incidence sur de potentiels investissements visant à accroître le nombre d'étudiants inscrits dans la FIE l'année prochaine.

Enfin, les reports d'investissements dans des infrastructures administratives permettront d'économiser 11 millions d'euros. Les bâtiments scolaires ne sont pas concernés.

Le reste des économies est composé de petits montants qui figureront dans les projets de décret budgétaires. Vous disposez ainsi des éléments essentiels relatifs aux choix que nous avons faits dans le cadre du conclave budgétaire.

M. le président. – La parole est à M. Sahli.

M. Mourad Sahli (PS). – Je vous remercie pour votre exposé et la tenue de ce débat, Madame la Ministre-Présidente. Nous l'avons répété à plusieurs reprises, nous attendions ces chiffres avec impatience. Alors que le gouvernement flamand a défini sa trajectoire budgétaire le jour de son installation, nous avons dû, pour notre part, attendre pratiquement 100 jours – 97 pour être exact – pour que votre gouvernement se livre, partiellement, à l'exercice.

En réalité, les premières informations transmises lors de la conférence de presse conjointe donnée par le gouvernement wallon et le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous laissent quelque peu sur notre faim. En effet, le budget ressemble davantage à un trompe-l'œil et n'offre pas de réponse claire aux questions légitimes que la DPC soulève. Aujourd'hui, nous souhaitons obtenir des explications afin de comprendre les chiffres qui correspondent à la DPC que vous avez proposée il y a quelques mois.

Le budget annoncé manque de transparence et comporte de nombreuses zones de

flou. Le moment est venu de les dissiper pour nous permettre d'entamer nos travaux dans la plus grande clarté.

Ainsi, une zone d'ombre plane sur la trajectoire budgétaire jusqu'en 2029. Vous souhaitez parvenir, dans cinq ans, à un déficit budgétaire de moins 1,214 milliard d'euros en 2029, au lieu de moins 1,547 milliard euros à politique inchangée. Cela représente une économie minimale de 333 millions d'euros. Toutefois, vous ne dites pas un mot sur la manière dont vous réaliserez ces économies. Je parle d'une économie minimale à laquelle il faudrait ajouter le résultat des politiques nouvelles annoncées dans la DPC, comme la fin des nominations des enseignants, le passage à des contrats à durée indéterminée (CDI) pour les enseignants entrant en fonction, la création du nouveau barème 401 ou encore le rééquilibrage des moyens entre les réseaux libre et officiel. Je reviendrai sur ce point ultérieurement.

Dès lors, Madame la Ministre-Présidente, quels sont les secteurs et les politiques qui seront affectés par les économies d'une centaine de millions d'euros qui sont prévues, et ce, en tenant compte de l'implémentation des politiques nouvelles prévues dans la DPC?

Nous avons également noté la particularité de l'effort réalisé par les deux gouvernements. Comme vous l'avez mentionné, cet effort est presque intégralement supporté par la Région wallonne jusqu'en 2029. Nous n'avons d'ailleurs reçu aucune explication sur la manière dont cela se fera, mais ce point n'est pas à l'ordre du jour.

Il semble donc que la Fédération Wallonie-Bruxelles devra réduire ses dépenses de 1,214 milliard d'euros entre 2029 et 2034, soit près de 250 millions d'euros par an, durant la prochaine législature, sans politique nouvelle. Est-ce une volonté assumée, Madame la Ministre-Présidente, ou bien un refinancement de la Fédération par la Région est-il envisagé? Dans ce cas, qu'en est-il de la Région bruxelloise? Vous avez déjà répondu à cette question en rappelant la situation difficile et bien connue dans laquelle se trouve la Région bruxelloise, d'autant plus qu'elle n'a pas encore d'accord de gouvernement.

Vous nous présentez une trajectoire à politiques inchangées qui ne correspond ni à celle établie par l'administration lors de l'exposé général du budget de 2024 ni à celle donnée en mars dernier par le comité de suivi, qui est d'ailleurs bien plus pessimiste. Comment expliquez-vous cette différence? Qu'avez-vous intégré en plus dans la trajectoire à politiques inchangées lors de la conclusion de votre accord de gouvernement?

À l'inverse, les mesures déjà lancées par le précédent gouvernement sont-elles incluses dans la trajectoire à politiques constantes? Je pense au *masterplan* d'investissement dans les bâtiments non scolaires et aux effets retour des mesures du

Pacte pour un enseignement d'excellence liées, notamment, l'absence de redoublement des élèves et la diminution du nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé.

Par ailleurs, nous ne voyons pas clair non plus quant à l'évolution du besoin de financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à son endettement. Lors de votre conférence de presse, vous n'avez rien dit sur l'ajustement du budget de 2024. Y a-t-il des dépenses ou de nouvelles économies qui seront amorcées dès cette année? Quels en sont les effets sur notre besoin de financement pour l'année 2024 et l'évolution de notre endettement?

Lors de la présentation du rapport annuel de la dette, durant votre exposé et celui de M. Mollet, nous avons appris que le besoin de financement avait augmenté pour atteindre 1,9 milliard d'euros. Quelles sont les raisons de cette hausse?

En ce qui concerne le déficit pour l'année 2025, vous estimez que la trajectoire budgétaire à politiques inchangées aurait mené la Fédération Wallonie-Bruxelles à un solde de moins 1,340 milliard d'euros. Si on y soustrait vos économies de 110 millions d'euros et y ajoute vos politiques nouvelles de 30 millions d'euros, le solde devrait être de moins 1,260 milliard d'euros, soit un déficit moindre que celui projeté lors de votre présentation, à savoir moins 1,287 milliard. Or, il semblerait que vous ayez dégradé le déficit préconclave, qui est passé de moins 1,340 milliard d'euros à 1,360 milliard d'euros. Pour quelle raison? S'agit-il d'une erreur dans votre présentation ou des modifications ont-elles été apportées?

Les recettes liées au dividende numérique ont-elles été intégrées? Dans l'affirmative, quels en sont les montants et quelles sont vos ambitions? Selon vos projections, quel sera l'état de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'horizon 2029? Quelle évolution de la charge de la dette anticipez-vous?

Enfin, plusieurs informations clés manquent pour comprendre le budget de 2025 et ses implications pour les années suivantes. Dans votre présentation, vous avez détaillé des mesures permettant d'économiser 75 des 110 millions d'euros annoncés. Comment seront économisés les 35 millions restants?

Vous n'avez pas dit un mot sur les éventuelles mesures de maîtrise des dépenses pourtant évoquées dans la DPC ou esquissées par certains de vos ministres. Toutes les subventions décrétales seront-elles indexées pour les secteurs de la culture, du sport, de la jeunesse ou de l'aide à la jeunesse? Des moratoires seront-ils instaurés dans certains secteurs? L'accès au barème 501 sera-t-il restreint dès 2025? Si oui, selon quelles modalités? Toucherez-vous à la disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR), aux congés thérapeutiques ou à d'autres congés des enseignants?

Vous annoncez 30 millions d'euros alloués à des politiques nouvelles. Or, lorsque nous faisons les comptes des montants présentés, nous obtenons un total de

23,5 millions d'euros. Où iront les autres moyens? En outre, les mesures annoncées paraissent complètement sous-évaluées. Le financement de l'enseignement libre est estimé à 5 millions d'euros par an. Or, selon nos estimations et après l'analyse des propositions que vous avez présentées il y a une semaine, il vous faudra environ 70 ans à ce rythme pour concrétiser votre slogan «un enfant égale un enfant». Cela mérite à tout le moins des précisions sur vos ambitions réelles en la matière. Avez-vous calculé le coût du rééquilibrage promis? Avez-vous prévu une montée en puissance de cette enveloppe de 5 millions d'euros? Si oui, à quel rythme?

Vous annoncez que 4,5 millions d'euros seront consacrés aux pools de remplacement et à la prise en compte de 7 ans d'ancienneté pour la rémunération des enseignants provenant du secteur privé. Comment ce budget sera-t-il réparti entre ces deux mesures? Comment avez-vous calculé l'impact de l'augmentation de l'ancienneté valorisée? Cette mesure concerne-t-elle tous les enseignants ou seulement les maîtres de langues qui peuvent déjà valoriser jusqu'à 5 ans d'ancienneté, conformément à une décision du gouvernement précédent? Bénéficiera-t-elle aux enseignants déjà en poste ou ces derniers seront-ils discriminés? Les montants nous semblent extrêmement faibles au vu des dernières évaluations réalisées par l'administration: celle-ci estimait que le coût pouvait s'élever à 60 millions d'euros annuels en cas d'une prise en compte de 5 ans d'ancienneté pour tous les enseignants, avec effet rétroactif.

Pour la petite enfance, vous annoncez que les politiques nouvelles du contrat de gestion de l'ONE seront dorénavant financées. Quels montants le gouvernement a-t-il débloqués à cet effet? Vous avez mentionné une réduction de 2,73 millions pour les frais de fonctionnement et les frais généraux, en indiquant que l'indexation était maintenue. Je m'en réjouis.

Vous prévoyez également une évaluation de l'aide exceptionnelle de 200 euros par enfant et par an octroyée aux milieux d'accueil privés, en vue d'éventuellement pérenniser cette aide dans le prochain contrat de gestion de l'ONE. Or, la ministre de la Petite Enfance a indiqué qu'un budget était déjà dégagé à cette fin. Dès lors, une évaluation aura-t-elle lieu ou bien la pérennisation du mécanisme est-elle déjà acquise? Si le mécanisme est maintenu, quelle enveloppe a-t-elle été dégagée dans ce but? Je suppose que l'ONE recevra davantage de moyens.

M. le président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Mon collègue, M. Sahli, a parlé de «zones d'ombre». Je parlerai davantage d'inquiétudes ou de déception quant à l'ambition du gouvernement. Certes, votre budget, Madame la Ministre-Présidente, contient de bonnes choses, comme la nouvelle politique d'aide à la jeunesse ou le soutien pour les enfants malades, sans oublier le milliard d'euros d'investissement dans les bâtiments scolaires. Toutefois, mon groupe reste inquiet.

Nous le sommes plus particulièrement au sujet de l'enseignement. Le dossier des bâtiments scolaires nous tient tous à cœur. La bonne nouvelle n'est autre que le maintien du milliard d'euros d'investissement. Cela étant, vous nous dites avoir intégré cet investissement dans la trajectoire. Or, cela a toujours été le cas: le milliard d'euros était déjà prévu dans la trajectoire présentée lors de l'examen du budget initial de 2024. À l'inverse, je suis étonnée de constater que les économies liées à la réforme de la FIE ne sont tout simplement pas intégrées dans la trajectoire à politiques constantes. C'est une remarque purement technique.

L'état de nos bâtiments scolaires est assez préoccupant, surtout à une époque troublée par les problèmes sociaux et environnementaux. Force est de constater qu'en quelques mois, le nouveau gouvernement met à terre le travail du précédent, qui avait essayé de rehausser le niveau par rapport à ses prédécesseurs. Ce dossier touche directement au cadre de vie et à la qualité de travail des enfants et de leurs enseignants. Nous n'adhérons évidemment pas à ce définancement, tant les défis et besoins sont importants.

Madame la Ministre-Présidente, pouvez-vous nous donner des précisions quant aux services administratifs à comptabilité autonome (SACA) et au fonds de garantie? La réduction des fonds de 2 % est-elle uniquement valable pour les SACA des bâtiments scolaires ou vaut-elle aussi pour d'autres SACA dédiés à des investissements infrastructurels? Cette diminution s'applique-t-elle sur les dotations de 2025 indexées et basées sur le nouveau décret ou diminuez-vous déjà la dotation de 2024 de 2 %? S'agit-il d'une mesure ponctuelle ou bien le financement de ces SACA sera-t-il réduit de manière récurrente? Que proposez-vous afin que le fonds de garantie, qui présente de grosses difficultés pour assumer toutes les demandes, soit désormais en mesure de le faire?

Nous entendons également des témoignages inquiétants laissant penser que certains dossiers dépendant du Plan pour la reprise et la résilience (PRR) pourraient être abandonnés en raison d'un manque de capacité du fonds de garantie. Quel serait le nombre de ces dossiers?

L'enseignement qualifiant bénéficie à de nombreuses personnes et offre des opportunités de trouver à un emploi. Le définancer aurait des conséquences sur l'accès à ce type d'enseignement et à l'emploi des enseignants. Votre prédécesseure avait marqué son accord sur les notes consacrant la neutralité budgétaire. Or, la rationalisation n'apporte aucun gain budgétaire, car c'est le nombre d'élèves qui détermine le financement d'un établissement, et ce, quelles que soient les options des élèves. Mme Glatigny nous a dit que l'enseignement qualifiant pourrait nous coûter à l'avenir 97 % de ce qu'il nous coûte aujourd'hui. Selon nous, la seule manière d'y arriver est de réduire linéairement le budget de 3 %, ce qui équivaut à se séparer de trois enseignants sur cent – soit en ne remplaçant pas les départs, soit en licenciant du personnel – ou à réduire les moyens de fonctionnement de

3 %. Cela impliquerait, dès la rentrée scolaire 2024-2025, une diminution des investissements dans le matériel scolaire, pourtant indispensable dans un tel enseignement.

Après les bâtiments scolaires, j'en viens à la situation des élèves. Vous annoncez l'exclusion de certains élèves majeurs dès la rentrée scolaire 2025. J'imagine que ces exclusions seront calibrées. Sera-t-il tenu compte des parcours personnels pour éviter d'exclure des jeunes qui seraient revenus sur le chemin de la réussite? En outre, deux millions d'euros seraient dégagés pour les accompagner vers des structures de formation. Comment cela s'organisera-t-il en quelques mois et comment pourrez-vous garantir concrètement qu'aucun des jeunes concernés n'échappe aux radars?

Dans l'enseignement supérieur, vous prévoyez une augmentation du minerval pour les étudiants non ressortissants de l'Union européenne et des frais des équivalences de diplôme. Nous y voyons deux risques. Premièrement, nous savons que les étudiants étrangers restent sur le marché du travail en Belgique après leurs études. N'y a-t-il dès lors pas un risque de perdre des travailleurs? Deuxièmement, cette mesure risque de réduire les frais de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur. En effet, l'augmentation des frais d'inscription n'est pas une réelle économie pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque ces frais sont payés aux établissements et non pas à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, comptez-vous réduire les frais de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur à concurrence afin de réaliser une vraie économie?

Toujours à propos du financement de l'enseignement, vous proposez de faire une économie sur les frais de déplacement des enseignants. Actuellement, les pouvoirs organisateurs prennent en charge 1 % de ces frais. Vous souhaitez faire passer cette contribution à 2 %. Ce pour cent supplémentaire équivaut au total à six millions d'euros. Cela consiste à appauvrir les pouvoirs organisateurs au bénéfice de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un pouvoir organisateur ne pourra dès lors plus mener d'autres politiques, notamment pédagogiques, comme il le fait actuellement. Je suis interpellée par le fait que cette économie a été présentée comme une façon de responsabiliser davantage les pouvoirs organisateurs face à leurs coûts. Or, comment un pouvoir organisateur peut-il faire pour rapprocher l'enseignant de son établissement? Doit-il le faire déménager ou ne pas engager du personnel qui habite trop loin? Nous doutons de la capacité des pouvoirs organisateurs d'agir sur la proximité du domicile de leurs enseignants.

Après l'enseignement, j'ai encore trois inquiétudes plus générales. Concernant les OAP, vous avez parlé de sommes assez élevées et de réductions de budget qui vont, je suppose, avoir des conséquences sur l'emploi. Toutefois, vous n'avez pas dit comment, par exemple, la RTBF allait devoir économiser plus de 11 millions

d'euros et WBI un peu plus de deux millions d'euros. Ces organismes vont-ils recevoir des instructions de votre part? Allez-vous rationner certains postes en priorité? Ou allez-vous leur laisser la responsabilité de ces économies? Par ailleurs, la non-indexation de leur financement sera-t-elle limitée dans le temps ou s'appliquera-t-elle aussi dans les années à venir?

En ce qui concerne la fonction publique, nous sommes également étonnés par la décision de la Wallonie de ne plus remplacer les fonctionnaires qui partent à la pension ou pour d'autres causes. Cette mesure sera-t-elle appliquée en Fédération Wallonie-Bruxelles? Si tel est le cas, combien d'agents seront-ils concernés durant les cinq prochaines années? Existe-t-il en Fédération une liste des services «obèses», pour reprendre l'expression de la ministre wallonne de la Fonction publique? Sur quelle analyse allez-vous vous baser?

Enfin, vous avez longuement parlé de la réduction des subventions facultatives. Vous annoncez une économie de 5,4 millions d'euros, soit 20 % des moyens dits facultatifs. Dès lors, la réduction sera-t-elle linéaire, à savoir un cinquième dans chaque ligne concernée, ou bien sera-t-elle ciblée sur certaines politiques? Dans le sens inverse, des secteurs seront-ils protégés? Vous avez notamment parlé de la petite enfance et je pense aussi aux lignes budgétaires relatives aux droits des femmes et à la lutte contre la violence.

Nous sommes également déçus par le manque d'ambition de votre budget. Certains points cruciaux sont complètement oubliés ou passés sous silence. Vous n'avez rien prévu pour l'extension de la gratuité scolaire, la taille des classes, le développement du co-enseignement afin de mieux soutenir les apprentissages ou les conditions de travail des enseignants. Nous ne voyons rien non plus concernant la lutte contre la précarité étudiante et la transition climatique, notamment dans les infrastructures publiques. Enfin votre budget ne contient rien de clair quant aux horizons proposés aux opérateurs culturels.

Cette liste n'est pas exhaustive. Vous n'avez rien dit à propos de certains engagements qui figurent dans votre DPC, dont certains auxquels nous sommes opposés. Je pense au refinancement de l'enseignement supérieur et la sortie de l'enveloppe fermée, à l'octroi d'un CDI à chaque enseignant qui débute dans la profession, à l'instauration d'un deuxième pilier de pension pour les fonctionnaires et les enseignants contractuels, à la création du nouveau barème 401 ou encore au financement des crèches privées – outre quelques éléments – et la création de nouvelles places d'accueil. Enfin, je ne reviens pas sur une mesure à laquelle nous n'adhérons pas et qui présentera un coût faramineux: la fin de la nomination des enseignants.

Avez-vous réellement l'intention de concrétiser toutes ces mesures? Ou bien sont-elles abandonnées? Comment allez-vous nous en communiquer le coût afin que nous puissions comprendre vers quoi la Fédération Wallonie-Bruxelles se dirige vraiment sur le plan financier? De grâce, ne nous répondez pas que cela

doit encore être analysé et chiffré puisque, pour dégager une trajectoire budgétaire sérieuse et crédible, vous avez forcément dû intégrer le coût de toutes les mesures que vous comptez mettre en œuvre.

Mes questions sont concrètes et j'espère vraiment que les réponses le seront tout autant. Je compte sur vous et sur votre pragmatisme habituel, Madame la Ministre-Présidente, ces questions n'apparaissant pas si complexes, j'espère que je pourrai encore compléter mes questions après avoir entendu vos réponses.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, lors du dépôt de ma question orale il y a deux semaines, je ne disposais d'aucune information relative au budget initial de 2025. Ce n'est que quelques jours après les élections communales que vous avez détaillé en conférence de presse les choix budgétaires que vous alliez opérer. Lors de la séance plénière du 9 octobre, vous avez indiqué qu'il était important de préserver les politiques essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je suis d'accord avec cela, puisqu'au cœur de notre institution se trouvent les enfants et, autour d'eux, tous les adultes qui les aident à grandir. Il faut donc protéger et soutenir les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Or, il ressort des discussions qui se sont déroulées au Parlement wallon et de vos propos d'aujourd'hui que, malheureusement, votre ligne de conduite n'est plus vraiment la même. En effet, dans un premier temps, vous avez travaillé conjointement avec la Région wallonne, ce qui peut faire sens. Toutefois, en travaillant avec elle sur la trajectoire budgétaire, vous acceptez le fait que la décision du gouvernement wallon de diminuer les droits d'enregistrement à concurrence de plus de 250 millions d'euros a aussi un impact sur la trajectoire globale des deux entités et donc des conséquences sur les choix budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sans cette mesure, nous aurions peut-être du faire moins d'efforts. Je ne suis pas contre le fait de prendre des mesures relatives aux droits d'enregistrement, mais le problème de cette opération est qu'elle n'est pas ciblée et qu'elle profitera davantage à ceux qui ont le plus de revenus et à ceux qui achètent les plus gros biens.

Il sera nécessaire de faire preuve de transparence sur l'intégralité de vos propositions relatives à la révision budgétaire de 2025. Jusqu'à présent, le budget restait flou. Petit à petit, vous levez le voile, mais pas encore sur tous les points; il reste beaucoup de non-dits. Vous dévoilez les domaines dans lesquels vous allez augmenter les moyens ou, au contraire, réaliser des économies, mais, pour bien d'autres secteurs, nous ne disposons pas d'information.

Il est aussi important de rappeler les spécificités de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le plan budgétaire. Notre entité dépend à 96 % de la loi spéciale du 16 janvier 1989 et n'a pas la capacité de lever des recettes propres. Concernant les dépenses, 75 % du budget, voire peut-être plus aujourd'hui, sont consacrés à

l'éducation, à l'enseignement supérieur, à l'enseignement de promotion sociale, aux bourses d'études, etc. Cependant, pour biens d'autres secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les besoins sont énormes. Votre parti, lors de la précédente législature et dans son programme, l'a longuement rappelé: d'autres secteurs ont besoin d'être refinancés.

Dans votre présentation du budget initial de 2025, je n'ai rien entendu sur le refinancement de l'enseignement supérieur. Certes, des membres de votre gouvernement ou des partis de la majorité ont crié très fort qu'il fallait sortir de l'enveloppe budgétaire fermée. Or, vous n'en parlez pas. Il en va de même pour les 5 000 places d'accueil que vous allez créer. Faut-il considérer que ces projets ne sont pas programmés pour l'année 2025?

Le budget ne fait aucune mention du financement de la réforme des milieux d'accueil (MILAC), dont certains points font encore défaut, car une grande partie de cette réforme a déjà été réalisée durant la législature précédente. Il vous revient de financer le reste de cette réforme, que votre parti a décidée à la fin de l'année 2019. Ainsi, le financement de la norme d'encadrement de 1,5 équivalent temps plein (ETP) pour 7 enfants n'est pas intégré dans le budget. Cette mesure a pourtant un coût d'environ 90 millions d'euros. J'imagine que si elle ne fait pas partie du budget de 2025, elle sera d'office intégrée au budget de 2026, puisque le cadre décrétal de la réforme indique que la mesure devra être mise en œuvre d'ici 2026. Dès lors, l'introduction de la norme d'encadrement à 1,5 ETP pour 7 enfants est-elle reportée à 2026?

Le budget ne contient rien non plus sur le nouveau barème consécutif à la FIE et sur la gratuité de l'enseignement. Les différentes discussions que nous avons eues avec la ministre Glatigny laissent bien penser qu'il n'y aura pas d'avancée sur ce second point. Si tel est le cas, cela représente un recul pour les droits des enfants et des familles, alors que la gratuité est une manière de lutter contre la pauvreté.

Vous n'avez prévu aucun soutien spécifique au secteur associatif, si ce n'est cette enveloppe un peu obscure consacrée aux subventions facultatives. Ces dernières, de natures très diverses comme vous l'avez rappelé, ne sont pas toujours allouées de manière discrétionnaire. Le ministre ne prend pas la décision seul; l'ensemble du gouvernement donne son approbation. Je citerai l'exemple du dispositif de soutien «Un futur pour la culture», mis en œuvre naguère, qui fut abondamment soutenu et positivement reçu par le secteur culturel.

Vous n'avez rien dit concernant la poursuite de la rénovation des bâtiments non scolaires. Certains projets sont en attente de financement et la liste est longue. Le moratoire a été levé durant la précédente législature. Un grand nombre d'opérateurs culturels attendent de pouvoir déposer leur dossier. S'il n'y a pas de moyens supplémentaires pour ce faire, notamment pour alimenter les SACA, entre autres, il n'y aura plus d'autres travaux de rénovation dans les infrastructures culturelles.

Par ailleurs, je m'attarde brièvement sur les infrastructures scolaires et la rénovation des écoles. Vous dites en effet maintenir le milliard d'euros qui y est affecté, mais vous touchez cependant au fonds classique des bâtiments scolaires en le réduisant. Ce fonds sert à réaliser des travaux de rénovation dans les écoles, y compris pour améliorer leur performance énergétique. Réduire le fonds revient donc à limiter les dépenses des écoles, même lorsqu'elles sont bénéfiques pour la santé de toutes et tous, comme lorsqu'elles visent à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Vous ne parlez pas non plus de l'éducation aux médias, de la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles ou des futurs accords pour le secteur non marchand, point qui figure, je l'espère, dans votre bagage pour la suite de la législature. Devons-nous considérer que tous ces domaines ne seront pas financés en 2025?

Vous avez commencé à détailler – un peu plus qu'en conférence de presse – les mesures d'économie et les politiques nouvelles. Vous annoncez au total 110 millions d'euros d'économies, dont 11 millions grâce à la gouvernance. Vous avez cité trois mesures: diminuer de 3 millions d'euros les dépenses dans les cabinets, réduire de 5,4 millions d'euros les subventions facultatives et demander au Parlement de faire des efforts budgétaires. Cela signifie-t-il, dès lors, que le Parlement devra économiser 2,6 millions d'euros en 2025?

Par ailleurs, j'aimerais davantage de détails quant à la réduction des subventions facultatives. J'imagine que cela ne concerne pas le fonds de la Loterie nationale, dans lequel les ministres puisent une enveloppe qu'ils peuvent ensuite attribuer – de manière discrétionnaire cette fois. C'est de l'argent qui vient d'ailleurs et qui transite par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi les subventions facultatives figurent de nombreux soutiens, parfois ponctuels, qui ne sont pas dénués de sens. Je pense de nouveau à l'opération «Un futur pour la culture», qui a nécessité l'année dernière entre 1,5 et 2 millions d'euros, ainsi qu'à de multiples soutiens au milieu associatif, comme des subventions relatives aux droits des femmes, à l'égalité des chances, aux opérations «J'peux pas, j'ai cinéma» ou «J'peux pas, j'ai spectacle», dont nous avons parlé en commission le 8 octobre dernier.

Vous allez quand même ôter un sixième de l'enveloppe dédiée à tous ces crédits. Dès lors, allez-vous revoir toutes ces mesures qui soutiennent notamment l'accès des familles à la culture? Comment allez-vous économiser 5,4 millions d'euros? Selon quels critères?

Pourriez-vous expliquer quels types d'efforts vous allez demander aux organismes d'intérêt public (OIP)? Au regard des chiffres que vous avez cités aujourd'hui, la mesure n'est pas linéaire, comme l'aurait été une simple suppression de l'indexation de 2% pour tous les organismes. Il apparaît que certains OIP sont plus touchés que d'autres. Comment avez-vous fixé le montant que chaque OIP doit économiser? Comment arrivez-vous au montant de 11,823 millions d'euros

pour la RTBF? De plus, les mesures que vous avez détaillées représentent des économies de 20 millions d'euros; or vous annoncez un montant total de 30 millions d'euros. Où sont les 10 millions d'euros manquants?

Au sujet des écoles, votre gouvernement a choisi de réaliser 3,5 millions d'euros d'économie sur le budget de la rénovation des bâtiments scolaires. Ces travaux sont pourtant essentiels, non seulement pour diminuer les dépenses des écoles grâce aux économies d'énergie, mais aussi pour garantir le bien-être dans les écoles.

Enfin, pour la culture, les budgets actuels sont conservés, avec indexation. Néanmoins, plusieurs secteurs culturels n'ont pas spécialement besoin de grands moyens, mais bien d'une continuité dans l'octroi des subventions. Pour le secteur du livre, vous avez mentionné une augmentation de 203 000 euros en crédits d'engagement et de 94 000 euros en crédits de liquidation. Mais d'autres secteurs sont en demande. Chaque année, des musées, des centres culturels, des bibliothèques, demandent de monter de catégorie ou d'être subventionnés. Au cours de la législature précédente, des subventions supplémentaires ont été débloquées chaque année. Les sommes n'étaient pas démesurées, mais elles permettaient au monde culturel de continuer à s'étendre partout sur le territoire. Dois-je comprendre que le budget de 2025 ne prévoit aucun moyen supplémentaire pour ces secteurs, si ce n'est l'indexation de 2 % du budget de 2024?

Le problème se pose encore plus dans le domaine de l'éducation permanente, ce secteur étant, sur la base du décret du 9 juillet 2020 modifiant le décret du 17 juillet 2003 relatif au développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative, le seul à disposer d'une enveloppe ouverte. Les deux instances indépendantes *ad hoc*, à savoir l'administration et le Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP), remettent des avis et donnent des réponses à des demandes d'associations visant à monter de catégorie ou, dans le cas de nouvelles structures, à recevoir des subventions. Disposez-vous d'un budget prévisionnel supplémentaire pour répondre aux avis positifs que vous allez recevoir à propos de différentes associations? Si ce n'est pas le cas, cela signifie que vous instaurez de fait un moratoire sur les subventions en éducation permanente. Est-ce le cas?

Pour ce qui est du secteur de l'enfance, alors que 5 000 nouvelles places vont être ouvertes, confirmez-vous que la norme d'encadrement de 1,5 ETP pour 7 places est maintenue et qu'aucun retour en arrière n'est prévu sur la participation financière des parents (PFP)? La mise en œuvre de cette dernière mesure est en effet programmée le 1er janvier 2025.

Concernant la RTBF, vous annoncez 11,823 millions d'euros d'économies. Comment êtes-vous parvenue à un tel montant? Votre gouvernement s'est engagé à ne pas toucher à l'emploi des enseignants. Qu'en est-il de l'emploi des journalistes? Faire des économies à la RTBF implique d'y toucher. C'est inévitable: la

part de la masse salariale de la RTBF représente aujourd'hui plus de 50 % de son budget. J'ignore si c'est votre intention, mais si vous ne voulez pas vous attaquer à l'emploi à la RTBF, vous devez toucher au reste.

Ce reste constitue, entre autres, des missions de service public liées à la culture. C'est, entre autres, grâce au financement de la RTBF que nous avons renforcé et structuré tout le secteur de la production audiovisuelle indépendante en Belgique francophone. Il n'y a évidemment pas que cela, il existe aussi d'autres contributions. Toutefois, si vous diminuez le budget de la RTBF sans toucher à l'emploi, inévitablement, vous réduisez des politiques culturelles. Pourriez-vous nous livrer quelques détails à ce sujet? Je vous invite à être extrêmement attentive à vos décisions concernant la RTBF, car elles risquent d'avoir un lourd impact sur le secteur culturel.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence a également une incidence sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La trajectoire devrait normalement se stabiliser en 2025 et des économies sont attendues par la suite. Avez-vous revu la trajectoire du Pacte? Ces mesures d'économie seront-elles instaurées sur le Pacte?

Vous avez rappelé que, dans le secteur de l'enfance, une aide forfaitaire serait octroyée au secteur privé. A priori, je comprends qu'il s'agit d'une mesure ponctuelle de 200 euros par place pour les milieux d'accueil de la petite enfance. Cette mesure concerne-t-elle tous les milieux d'accueil ou uniquement ceux qui seraient en difficulté? Selon la réponse à cette question, le poids budgétaire de la mesure est évidemment très différent. Durant la crise sanitaire, le gouvernement a débloqué une aide ponctuelle dont le coût global s'élevait à 10 millions d'euros.

Vous comptez également récupérer un million d'euros grâce au retour du décret «Paysage» dans son ancienne forme. Comment allez-vous récupérer de l'argent d'une enveloppe fermée? Le grand malheur de l'enseignement supérieur est d'être financé par une enveloppe fermée. Plus il y a d'étudiants, plus la subvention par étudiant diminue. Cela reste une difficulté pour les universités. Si vous revoyez le décret «Paysage», alors que l'enveloppe n'a pas changé, comment allez-vous gagner un million d'euros?

Il est vrai que certains des mécanismes qui soutiennent l'enseignement supérieur, comme les allocations d'études, les compensations de minerval ou les subsides sociaux, sont financés en dehors de l'enveloppe fermée. Dès lors, comptez-vous diminuer les moyens alloués à ces mécanismes pour atteindre le million d'euros? Jamais vous n'allez récupérer un million d'euros, dans la partie hors enveloppe fermée, en abolissant le décret du 31 mai 2024, dont la seule mesure pérenne était de donner une année de plus aux étudiants qui se réorientaient. Je ne comprends pas où vous irez chercher une telle économie. Je ne comprends pas non plus que vous supprimiez cette mesure qui donne une chance de plus à des étudiants qui ont tout réussi, mais qui se réorientent. C'est un choix politique.

Vous annoncez également une économie de 6 millions d'euros induite par la diminution du nombre d'étudiants dans la FIE. Or, s'il s'agit d'une enveloppe fermée, comment la diminuez-vous de 6 millions d'euros?

Enfin, vous annoncez des reports d'investissements dans des infrastructures administratives permettant des économies de 11 millions d'euros. Quels sont les projets concernés?

M. le président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Vu le nombre de questions déjà posées, j'ai le sentiment d'être déjà en plein débat budgétaire. Je vous rassure, Madame la Ministre-Présidente, votre prédécesseur, avec son habileté, n'était pas beaucoup plus prolixe à l'issue du conclave budgétaire. L'objectif de ce conclave est de donner les lignes directrices et la philosophie qui sous-tendent la politique qui sera menée durant les prochaines années.

Je dois reconnaître que le gouvernement est très clair. Il est innovant dans sa volonté de travailler en synergie avec la Région wallonne, même si d'aucuns trouvent que ce n'est pas positif. Je crois au contraire que ces synergies sont indispensables. Néanmoins, l'absence de gouvernement bruxellois est un bémol. Les autres entités sont incitées à avancer de leur côté et, donc, à assumer l'intégralité des efforts.

Je suis ravi d'avoir assisté à la présentation du rapport de la dette juste avant notre discussion, car j'ai entendu des prises de position très fermes. Je suis d'accord avec Mme Linard, qui nous a rappelé combien la charge de la dette était importante, à concurrence de 275 millions d'euros, et qu'elle pesait lourdement sur les politiques que nous devrons mettre en œuvre. De son côté, M. Sahli n'a pas parlé d'autre chose que de rigueur budgétaire; il est d'avis que nous ne réduisons pas encore suffisamment la dette et que nous devons être proactifs.

Finalement, nous partageons tous le même objectif. Si nous voulons absolument préserver nos compétences, à savoir l'enseignement, l'enfance ou encore la culture, nous devons éviter que le bateau de la Fédération Wallonie-Bruxelles coule. Chacun et chacune doit admettre que la situation est extrêmement difficile. Elle résulte de l'héritage du passé et aussi de la structuration de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui ne perçoit pas de recettes si ce n'est celles découlant de loi spéciale du 16 janvier 1989. Ses dépenses, régulées par décret ou par le biais de contrats de gestion, la mettent dans un carcan qu'il est difficile de contourner. Pourtant, nous devrons le faire.

Madame la Ministre-Présidente, vous l'avez rappelé, si d'aucuns ont prédit du sang et des larmes, nous avons la responsabilité de revoir la méthode, de changer les choses et de demander des efforts à tout le monde, même si ce ne sera pas facile, notamment pour la RTBF qui devra faire preuve de créativité et de courage. Il sera à tout le moins nécessaire que chacun participe au redressement de

la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y va de sa survie et de la politique que nous mènerons à l'avenir.

Ce conclave donne le ton de la politique budgétaire des cinq prochaines années. Au cours de cette période, nous devrons assumer des responsabilités dans tous les domaines. En effet, notre volonté est de maîtriser pleinement la dette et d'assumer les politiques nouvelles dont vous nous avez présenté certains aspects. À cet égard, j'aimerais vous faire part de mes questions et remarques. Je ne verrais aucun inconvénient à ce que vous développiez vos réponses au moment de l'examen du budget. Nous aurons l'opportunité d'approfondir nos réflexions et commentaires lors de l'examen des lignes budgétaires.

Tout est régulé, notamment pour les dépenses, à travers des décrets et des contrats de gestion. Comment distinguer, parmi les économies prévues de plus de cent millions d'euros, les mesures structurelles des mesures ponctuelles? Lors de ce premier exercice budgétaire, je suppose qu'il est plus facile d'identifier les mesures d'économies ponctuelles. À l'avenir, nous devrons aussi nous attaquer de façon structurelle aux politiques mises en œuvre, non pas dans l'optique de réduire les services, mais pour tendre à plus d'efficience et de pragmatisme. De nombreux secteurs sont concernés. Ainsi, vous souhaitez valoriser l'enseignement qualifiant: il s'agira aussi de le rendre plus efficace et plus opérationnel. Au vu de la pénurie de personnel qui sévit dans de nombreux secteurs, il serait coupable, de la part d'un exécutif politique, d'éluder ces questions. D'autres secteurs, comme l'aide à la jeunesse ou l'accueil de la petite enfance, feront également l'objet de réformes intéressantes. Cela mérite d'être souligné.

Je m'associe aux questionnements de certains de mes collègues sur la méthode globale que vous adopterez, sans pour autant vous en réclamer le détail pour chaque OAP. Accorderez-vous une autonomie pleine et entière aux OAP en leur prescrivant une trajectoire budgétaire tout en les laissant libres d'opérer les choix pour s'y conformer? Ou leur imposerez-vous une marche à suivre précise? La question plus fondamentale de l'évolution de la masse salariale se pose également. L'indexation des salaires sera, semble-t-il, maintenue en 2025. Cela apaisera certaines inquiétudes.

Se posera inévitablement la question de l'évolution du statut des enseignants avec ses conséquences sur les pensions. Des trajectoires budgétaires plus précises seront intéressantes à connaître pour éviter toute mauvaise surprise.

En examinant le budget, nous pourrons voir, à travers les recettes issues de la loi spéciale du 16 janvier 1989, comme à chaque fois, un décalage assez important entre le moment où l'État fédéral nous communique les chiffres à répercuter dans le budget et la réalité au moment du vote. Nous devrons être vigilants, afin de ne pas avoir de mauvaise surprise dans un sens ou dans l'autre; anticiper sera évidemment primordial.

Je reviens également sur une donne souvent mise en avant par André Antoine, qui était très assidu en commission du Budget. Il rappelait régulièrement combien la «clé élèves» avait un impact très significatif, car 0,1 point de pour cent en moins dans cette clé se traduit par une baisse de 20 millions d'euros. Il me semble qu'un travail de fond sera aussi utile à mener sur la manière de comptabiliser les élèves par rapport à l'obligation scolaire qui a été revue.

Enfin, je souhaite rectifier quelques propos concernant les bâtiments scolaires, un dossier que j'ai suivi assidûment. Soyons de bon compte: au regard de la situation catastrophique de la Fédération, chacun d'entre nous a estimé que l'investissement d'un milliard d'euros décidé par l'ancien ministre Daerden était indispensable. Or, ce montant a toujours été inscrit en crédits d'engagement; rien n'a été inscrit en crédits de liquidation! Je peux entendre qu'aujourd'hui, une réduction de 2 % soit prévue, mais, dans le cadre du décret du 27 avril 2023 relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires (décret «Milliard»), il y a une volonté d'inscrire chaque année 200 millions d'euros au budget, et ce, jusqu'en 2029. Se posera inévitablement la question de la mise en œuvre de ces travaux, notamment dans le cadre du premier appel à projets, qui concernait, à plus de 90 %, les bâtiments de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Le quatrième appel à projets arrive désormais à son terme. Il serait intéressant de connaître la méthode de sélection retenue pour avertir les établissements et leur communiquer un calendrier précis.

Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour ce premier exercice qui n'est pas évident. Le titre de ministre-président se mérite; tout le monde n'a pas la chance de se trouver dans votre position. En entendant les propos du responsable de l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles et en observant la réalité des finances, on comprend très vite qu'il vous faudra beaucoup de courage et de détermination. Nous serons à vos côtés pour faire en sorte que chacun et chacune prenne ses responsabilités pour la pérennité des actions et des fonctions en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le président. – La parole est à M. Blondel.

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – C'est une bonne chose que cette discussion ait lieu immédiatement après la présentation de la situation d'endettement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela témoigne bien du lien nécessaire entre budget et endettement.

À politiques constantes, les dépenses sont de près de 15 milliards d'euros et les recettes de 13,2 milliards, soit un déficit de plus d'un milliard d'euros, proche de 10 % de nos recettes. Qui accepterait une telle trajectoire, alors que l'endettement est déjà très important?

Deux solutions existent pour remédier à cette situation: augmenter les recettes ou diminuer les dépenses. Or, les propositions de diminution de dépenses qui ont

été énoncées font, à chaque fois, craindre chez certains des situations difficiles pour les secteurs concernés. Il faudrait alors qu'ils nous montrent comment diminuer les dépenses ailleurs.

Le budget qui nous est présenté aujourd'hui témoigne d'une véritable prise de responsabilité à laquelle le gouvernement s'était engagé. D'entrée de jeu, il a annoncé la nécessité de revenir, avec la Région wallonne, à un équilibre budgétaire et son intention d'y parvenir dans un délai de dix ans. Il y va de la crédibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le gouvernement a travaillé avec sérieux et avec une réelle volonté d'assainir nos finances. Il est difficile, pour toute personne raisonnable, de contester cette nécessité.

L'assainissement des finances implique des choix. Toutes les propositions qui ont été présentées en commission ont suscité leur lot de commentaires. Personne ne souhaite diminuer les dépenses dans un secteur qui lui tient particulièrement à cœur, mais il faut bien le faire quelque part. Les choix posés me semblent raisonnables. Ainsi, l'investissement d'un milliard d'euros pour les bâtiments scolaires justifie plus facilement une diminution de 2 % des fonds classiques, ce qui permet d'engranger une recette de 3,5 millions d'euros. Tel est le genre d'équilibrage qu'il est possible de réaliser. Il convient de faire des choix raisonnables.

Il est toujours plus facile de demander à d'autres personnes de réaliser des choses que nous ne faisons pas nous-mêmes. La proposition de budget que nous étudions a une valeur d'exemplarité. J'y observe la volonté de diminuer les dépenses, le nombre de ministres et la taille des cabinets ministériels afin d'atteindre une forme d'efficience dans notre propre fonctionnement, y compris au sein du Parlement.

Les propositions du gouvernement préservent des éléments essentiels pour la majorité et le groupe Les Engagés, puisqu'elles intègrent notamment des mesures de valorisation du métier d'enseignant et de l'accueil de la petite enfance. Je vois, dans les choix effectués, une prise de responsabilité, une forme d'exemplarité et une préservation des valeurs.

Ce projet ouvre également des perspectives. Sur quoi notre travail de parlementaire, notre Parlement et notre gouvernement seront-ils jugés dans cinq ans? Comment pourrons-nous évaluer dans cinq ans si nous avons bien fait notre travail? Je vois trois dimensions auxquelles être attentif.

Premièrement, il faut s'assurer que nous aurons bien rempli nos missions dans le champ des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd'hui, j'ai décelé cette préoccupation dans différentes interventions. Dès qu'une petite économie sera réalisée, certains vérifieront si elle est raisonnable ou s'il ne faut pas en faire une autre à la place. À titre d'exemple, comme l'a suggéré M. Sahli dans son intervention, une perspective de 70 ans pour atteindre l'objectif de «un élève égale un élève» est trop lointaine et il est nécessaire d'accélérer la cadence pour

garantir plus rapidement la réalisation de cette légitime volonté d'équité.

Ensuite, deuxième dimension, nous ne pouvons pas fragiliser le futur de ceux qui nous suivront dans cinq, dix ou vingt ans dans cette commission, dans ce Parlement ou au le gouvernement, tout comme nous ne pouvons pas fragiliser le futur de nos enfants. La notation de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été dégradée et pourrait l'être à nouveau, ce qui alourdira encore la charge des remboursements d'emprunt. Nous ne pouvons pas laisser à nos successeurs une situation financière moins bonne que celle dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. La trajectoire budgétaire qui nous est présentée aujourd'hui maintient le déficit annuel au-delà du milliard d'euros. La somme de ces déficits successifs pèsera encore plus lourdement sur la dette qui pourrait atteindre 130 %. Or, notre volonté doit être de ne pas fragiliser le futur.

Enfin, troisième dimension, nous devons garder le contrôle de notre destin. La Fédération doit pouvoir décider les mesures qu'elle estime appropriées. Madame la Ministre-Présidente, vous avez récemment indiqué dans la presse que nous ne devions pas laisser d'autres institutions, notamment européennes, décider pour nous de notre avenir ou de la manière de diminuer nos dépenses. En raison de notre situation financière, d'autres institutions pourraient en effet être tentées de nous imposer des mesures exceptionnelles et ne nous autoriseraient plus à poursuivre un endettement croissant. Il nous faut garder le contrôle de notre futur et, pour cela, revenir à une situation financière plus saine.

À cet égard, nous nous engageons sur la bonne trajectoire. Notre effort de 110 millions d'euros, résultant de la différence entre nos économies de 140 millions d'euros et notre investissement de 30 millions d'euros pour des politiques nouvelles, me semble constituer un bon démarrage qu'il nous faudra intensifier dans les exercices budgétaires ultérieurs. Nous devrons faire preuve de courage pour nous assurer de remplir nos missions, tout en veillant à ne pas fragiliser le futur et à garder le contrôle de nos politiques.

M. le président. – La parole est à M. Daube.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre exposé et les clarifications que vous avez apportées sur le budget. Au nom du groupe PTB, je reviendrai sur quelques domaines qui nous semblent importants.

Le premier domaine est l'enseignement obligatoire, qui est la plus grosse compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le fait que vous ayez décidé de ne pas étendre la gratuité scolaire à la quatrième année primaire est choquant. Quelque 56 000 familles, jusque-là dispensées de payer des frais scolaires, vont à présent devoir s'en acquitter. Ce sont donc ces familles qui vont payer le prix des économies que vous entendez réaliser! En outre, votre budget ne prévoit aucun investissement pour compenser les frais qui s'imposent à elles. Ainsi, il ne contient pas

un mot concernant les garderies, qui coûtent souvent cher. Autrement dit, vous n'apportez aucune solution aux parents qui travaillent tard et n'ont pas d'autre choix que de laisser leurs enfants à la garderie de l'école.

Vous ne vous attaquez pas non plus aux inégalités profondes. Vous dénoncez l'existence de trop petites classes dans certains secteurs de l'enseignement, mais vous ne vous inquiétez pas une seule seconde de l'existence de classes énormes, dans lesquelles les professeurs sont débordés et les élèves ne sont pas en mesure d'apprendre correctement. La diminution de la taille des classes devrait être une priorité pour n'importe quel gouvernement désireux de réduire les inégalités sociales. Or, rien n'apparaît à ce sujet dans votre budget. Au contraire, vous allez réduire de 2,5 % le budget alloué au fonds dédié aux bâtiments scolaires. Ce budget ne s'élevait déjà qu'à 1 milliard d'euros sur les 8 milliards d'euros nécessaires et vous allez encore le réduire. Je rappelle que, dans de nombreuses écoles, des plafonds s'écroulent, des toilettes sont insalubres et des chauffages ne fonctionnent pas. Vous dites donc aux élèves concernés que vous n'entendez pas faire un effort pourtant plus qu'indispensable.

Vous avez aussi déclaré que le fait que les jeunes ne veuillent plus devenir enseignants allait nous faire économiser 6 millions d'euros. Au lieu d'acter une décision dont vous ne vous réjouissez pas, vous devriez vous battre et trouver des solutions pour revaloriser le métier d'enseignant. Vous devriez diminuer la taille des classes. Vous devriez faire les investissements nécessaires pour que les jeunes aient envie de devenir enseignants. Ce n'est pas la motivation qui manque. J'ai des amis qui étaient tentés par la carrière d'enseignant et qui ont abandonné. Ils ont fait leur stage et se sont retrouvés devant des classes surpeuplées: ils ont alors réalisé que les conditions de travail n'étaient pas décentes. Au lieu de vous attaquer au problème, vous dites que la situation est ce qu'elle est, que vous n'allez rien faire et que cela nous fera même faire des économies!

J'en viens au second domaine qui est la petite enfance. Pour rappel, nous avons perdu quelque 1 300 places en crèche durant la précédente législature. C'est vraiment catastrophique, car, aujourd'hui, le taux de couverture moyen est de 37 %. Il y a des endroits où ce taux est d'à peine 20 %. Dans les faits, cela signifie qu'il y a des familles qui, avant même d'attendre un enfant, commencent à chercher une crèche par crainte de ne pas avoir de place et qui sont parfois prêtes à accepter des prix qui dépassent leur budget en raison de la pénurie de crèches.

La ministre Lescrenier a promis 5 000 places en crèche. Or, le budget de 2025 ne prévoit pas de moyens pour ces 5 000 places. Vous nous aviez dit que c'était une priorité de votre gouvernement, mais, aujourd'hui, lorsqu'on regarde votre budget, cela ne ressemble en rien à une priorité. Il semblerait plutôt que vous avez abandonné cette mesure. Il n'y aura pas de nouvelles places en crèche! La seule chose que vous nous dites est que vous allez investir dans le secteur privé des crèches. Or, les crèches privées sont 40 % plus chères que celles du secteur public.

Cela signifie que les places que vous allez pérenniser sont des places qui coûtent plus cher et que vous n'allez pas diminuer le coût pour les parents.

Les premières concernées par la petite enfance sont les puéricultrices et aucun moyen n'est prévu pour leur venir en aide. Elles exercent un métier pénible, car elles sont parfois amenées à gérer 15 ou 20 enfants. Leurs salaires sont extrêmement bas pour le secteur non marchand. Il était envisagé d'instaurer une norme de 1,5 ETP pour 7 enfants. Une telle mesure est logique, tant pour le personnel que pour les parents qui sont en droit d'espérer que leur enfant soit bien encadré en crèche. Or, aucun investissement en ce sens n'est prévu.

Madame la Ministre-Présidente, les promesses faites tombent à l'eau! Vous nous aviez dit que le gouvernement MR-Les Engagés serait un travailleur du pouvoir d'achat, mais ce n'est pas le cas. Vous allez faire payer davantage les travailleurs et les familles, qui devront payer des crèches privées coûteuses, s'ils y trouvent une place pour leur enfant. En outre, ils ne pourront plus bénéficier de la gratuité scolaire à partir de la quatrième année primaire. Vous nous avez menti et tous ces coûts additionnels pour les familles en attestent.

Le troisième domaine est l'enseignement supérieur, qui me tient particulièrement à cœur. Je vous avoue, Madame la Ministre-Présidente, avoir été particulièrement choqué, car, il y a deux semaines, dans cette même commission, vous avez promis de refinancer l'enseignement supérieur. Or, pas une ligne de votre budget n'explique comment vous comptez vous y prendre. Il faut croire qu'en 2025, les universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts (ESA) vont devoir se contenter de ces mêmes budgets avec lesquels elles ne s'en sortent pas à l'heure actuelle. Cela signifie que des élèves seront encore assis sur les marches des auditoires et que des travaux pratiques (TP) regrouperont 20 ou 40 élèves. J'ai même entendu que certaines séances de TP comptaient plus de 100 élèves inscrits, laissant les assistants complètement débordés!

Je constate que vous avez décidé d'ignorer toutes ces situations, alors que vous aviez promis, il y a deux semaines, juste avant les élections communales, de refinancer l'enseignement supérieur. Vous savez pourtant que les besoins sont immenses dans ce domaine, puisqu'ils ont été évalués à 150 millions d'euros. Ce n'est pas moi qui ai inventé ce chiffre; il vient du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef). M. Blondel, un député de votre parti, affirme aujourd'hui être très content du budget tel qu'il est. Je constate donc qu'il y a deux messieurs Blondel. «Monsieur Blondel d'avant», qui n'était pas chez Les Engagés, estimait que 150 millions d'euros étaient nécessaires juste pour les universités. «Monsieur Blondel d'aujourd'hui» affirme être très content d'un budget qui ne permettra pas de refinancer l'enseignement supérieur.

C'est bien triste, car derrière ces besoins, il y a des gens. J'ai parlé des étudiants qui sont confrontés au problème des auditoires bondés et à un manque de places en TP. Il faut aussi mentionner les services sociaux, qui ne sont pas en mesure de

répondre à toutes les demandes. En outre, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur les campus ne peut pas toujours être menée. Ces besoins immenses ne peuvent pas être ignorés. En définitive, je suis choqué de voir que votre budget ne contient pas une ligne consacrée au refinancement de l'enseignement supérieur dont vous nous aviez tant parlé et dont vous étiez si fière.

En revanche, vous comptez aller chercher de l'argent chez les étudiants étrangers. Cela me choque d'autant plus que les étudiants étrangers qui viennent étudier en Belgique sont généralement originaires des pays du «Sud global». Je connais de nombreux étudiants Camerounais, Marocains et Libanais. Ils viennent souvent de pays en voie de développement, qui ont subi la colonisation des pays occidentaux et qui vivent parfois encore dans des rapports néocoloniaux. À ces étudiants qui viennent chercher un enseignement supérieur de qualité, vous annoncez qu'ils vont devoir payer un minerval de 4 000 euros au lieu de 2 000 euros!

Dans les faits, cela revient à dire à énormément d'élèves qu'ils ne peuvent plus venir étudier en Belgique. Certains élèves ne vont pas payer. J'espère que vous avez pris cela en considération dans vos calculs. Certains étudiants ne pourront pas débourser 4 000 euros et j'en connais personnellement. Vous attaquer aux étrangers pour faire des économies de bouts de chandelle est très grave. Par ailleurs, si je ne me trompe pas, il s'agit d'une prérogative non pas du gouvernement, mais bien de l'ARES. Dès lors, faire une telle affirmation unilatérale dans votre budget, sans un avis préalable de l'ARES, me semble quelque peu déplacé.

Par ailleurs, vous annoncez un million d'euros d'économies grâce à la révision du décret «Paysage». Je partage exactement le point de vue de Mme Linard: compte tenu du mécanisme de l'enveloppe fermée, je ne vois pas où vous allez aller chercher un million d'euros. Votre prédécesseure, Mme Bertieaux, a déclaré par voie de presse que le décret du 31 mai 2024 coûterait 100 millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles. On est passé de 100 millions d'euros à un million d'euros. Les membres du MR, qui nous ont beaucoup fait la leçon sur les chiffres, devraient apprendre à se servir d'une calculette, car c'est tout de même grave.

Tout aussi grave, vous allez demander à la RTBF de faire 12 millions d'euros d'économies en supprimant l'indexation et la majoration. Cela constitue une énorme attaque contre un média public. D'une part, des emplois sont menacés. D'autre part, cela illustre le fait que vous avez peur des médias qui vont mettre en lumière la contestation sociale et qui ne seront pas d'accord avec vous dans les années à venir. En effet, vous redoutez les médias qui vont dénoncez le fait que vous vous attaquiez – en particulier en Wallonie – aux professeurs, aux universités, aux crèches, etc. Force est de constater que vous vous alignez sur les propos du MR et en particulier de son président. Dernièrement, celui-ci s'est fait un plaisir de s'en prendre, sur les réseaux sociaux, à la RTBF et aux journalistes un tant soit peu critiques envers son parti. Je suis assez inquiet d'assister à cela.

Vous souhaitez réaliser 110 millions d'euros d'économies pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si j'ai bien suivi votre exposé, vous avez annoncé des mesures représentant des économies de 85 millions d'euros. Où sont passés les 25 millions d'euros restants? C'est une somme importante. Quels autres secteurs subiront les conséquences des économies que vous voulez faire? Autrement dit, dans quels secteurs allez-vous faire des économies sans toutefois le dévoiler? Les calculs ne sont tout simplement pas bons.

Enfin, vous dites souhaiter faire des économies au sein du Parlement et du gouvernement. Je suis très curieux de savoir lesquelles. Comptez-vous mettre davantage la pression à tous les services qui font tourner ces institutions ou comptez-vous, par exemple, diminuer les salaires des parlementaires, le vôtre y compris? La plupart des économies que vous proposez ne nous enthousiasment pas, mais s'il y a bien une mesure pour laquelle vous aurez toujours le vote du PTB, c'est celle qui consiste à diminuer les salaires des parlementaires et des membres du gouvernement. Je donne donc une piste de réflexion au gouvernement MR-Les Engagés: si vous voulez vraiment aller chercher de l'argent partout et grappiller, je vous propose d'aller d'abord vous servir dans votre propre salaire!

Au sujet de la problématique de la dette, je voudrais revenir sur un argument que j'ai beaucoup entendu dans la bouche de M. Evrard ou dans celle de M. Blondel. Vous agissez aujourd'hui comme si nous étions tous nouveaux autour de cette table, comme si personne n'avait jamais fait de politique. Vous parlez d'une dette terrible, du fait que nous allons devoir aller chercher de l'argent ici et ailleurs. En réalité, cette dette n'est pas celle des professeurs, pas plus que celle des familles, des étudiants ou des élèves… Il s'agit de votre dette! Ce sont vos partis qui ont accepté la loi spéciale du 16 janvier 1989. Prise par l'État fédéral, cette loi a entraîné une pénurie de moyens pour les Communautés et notamment pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Aujourd'hui, force est de constater que ni le MR ni Les Engagés ne comptent se battre au niveau fédéral pour changer la loi spéciale du 16 janvier 1989. Cette pénurie de moyens a été orchestrée et vous essayez aujourd'hui de grappiller de l'argent partout. Pour le PTB, cette situation est scandaleuse: la pénurie que vous organisez et que vous avez vue venir toutes ces années où vos partis étaient à la tête du gouvernement a généré une dette qui pèse aujourd'hui sur les citoyens. C'est un véritable scandale.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous rappelle qu'il s'agit ici d'un premier débat et non du débat budgétaire proprement dit, ce qui signifie que vous ne disposez pas de toutes les données. Je n'entrerai donc pas dans des détails qui nécessiteraient que vous les ayez analysées au préalable. Nous pourrions tout examiner dès maintenant et faire l'impasse sur le débat du 25 novembre, mais je ne

pense pas que ce soit votre objectif.

Tout d'abord, je voudrais que tout le monde comprenne que nous sommes dans une situation compliquée. Soyez convaincus que nous ne cherchons pas à faire des économies pour le plaisir. Je ne me sens pas du tout responsable de la situation, parce que je ne suis pas intervenue dans les décisions prises au cours des vingt dernières années; néanmoins, j'ai pris la responsabilité d'être ministre-présidente. Certains diront que j'ai de la chance, mais c'est une charge très lourde. J'ai accepté ce poste, parce que j'estime que nous devons, tous ici présents, prendre nos responsabilités. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire croire que nous réalisons des économies pour nous amuser. Comme vous l'avez rappelé, Monsieur Blondel, il vaut mieux choisir nous-mêmes les économies que nous pensons pouvoir faire plutôt que de se voir imposer des mesures drastiques par des instances externes qui ne connaissent pas la réalité de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls dans une telle situation. La Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et l'État fédéral sont tout aussi mal en point. La situation de l'État fédéral est même catastrophique. Ne croyez pas que les pouvoirs européens ne nous observent pas, que nous faisons ce que nous voulons et qu'il serait facile de faire des économies et d'investir 200 millions d'euros dans toutes les politiques essentielles que vous avez citées. Si nous ne sommes pas tous conscients du contexte dans lequel nous opérons, les débats des cinq prochaines années seront compliqués, mais nous assumerons nos choix quoi qu'il advienne.

Ensuite, j'aimerais que cessent les procès d'intention visant à effrayer la population, notamment la tendance à croire que si nous n'abordons pas certains éléments, c'est forcément parce que nous cherchons à cacher nos intentions. Je vous rappelle que les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne se sont exprimés respectivement durant trente et quarante minutes lors d'une conférence de presse. Je rappelle aussi que des débats budgétaires sont prévus au sein de notre Parlement, projets de décret et tableaux budgétaires à l'appui. Cela nous permettra d'offrir des explications bien plus complètes, ce qui est impossible dans le cadre d'une conférence de presse ou d'une présentation comme celle d'aujourd'hui.

J'ai bien précisé, en introduction, qu'il était normal que les montants présentés ne correspondent pas exactement aux totaux de 30 millions et 110 millions d'euros. Ce sera le cas lorsque vous disposerez des tableaux budgétaires, qui comprennent de nombreuses corrections techniques impliquant de petits montants que je n'ai pas mentionnés ici. Tout cela sera détaillé dans les documents qui vous permettront de faire votre travail de parlementaire comme il se doit.

Heureusement que rien n'est fait en deux mois, car tout ne se décide pas dans le budget de 2025! Beaucoup d'éléments et de projets s'inscriront dans la durée et

nécessiteront du temps de travail. Si vous estimez qu'il faut avancer plus vite, sachez que cela ne correspond pas à la méthode de travail de mon gouvernement. Certaines de vos questions portent sur des éléments qui n'interviendront que dans des mois ou des années; il est donc inévitable que le budget de 2025 ne réponde pas à toutes vos interrogations.

Les subventions fixées par décret sont bien indexées pour l'ensemble des secteurs, hormis les exceptions précisées lors de la récente conférence de presse. Pour rappel, il n'y a que pour les OAP et le fonds classique des bâtiments scolaires qu'aucune indexation n'a eu lieu. Dans le secteur culturel, les montants sont indexés. Nous avons même trouvé 1,2 million d'euros pour financer le décret du 4 avril 2024 relatif au subventionnement des secteurs professionnels des langues, des lettres et du livre. Il sera donc budgétisé en 2025, alors qu'il ne l'était pas en 2024.

Quant à l'enseignement supérieur, j'ai annoncé que la sortie de l'enveloppe fermée serait un chantier pour toute la législature. Je n'ai jamais dit que ce serait réglé dans le budget de 2025. Les groupes de travail consacrés à ce chantier ont démarré et se sont réunis, par type d'enseignement. Comme je l'ai dit précédemment, il est impossible de résoudre ce problème dès 2025.

Pour le cas spécifique de la FIE, la diminution du nombre d'étudiants à la suite de la réforme a nécessité une réduction de la provision prévue, étant donné que le nombre d'étudiants précédemment projeté n'est pas atteint.

Toujours à propos de l'enseignement supérieur, j'ai aussi clairement indiqué que les listes des pays protégés ne seraient pas modifiées. Dès lors, la situation des étudiants provenant de ces pays ne changera pas non plus. Sachez aussi, Monsieur Daube, que, d'après les représentants du secteur académique, le coût de notre enseignement est vu comme risible dans de nombreux pays, ce qui est interprété comme un signe de mauvaise qualité et dissuade de potentiels candidats. Nous avons donc choisi notre mesure de manière consciente, mais en préservant tous les États qui figurent sur les listes d'exemption ou de préservation.

Madame Dejardin, vous avez raison: l'argent ne va pas directement dans les établissements d'enseignement supérieur; nous garderons bien sûr la dotation. Cependant, le calcul sur trois ans montre que les établissements d'enseignement supérieur sont bénéficiaires. Nous n'allons donc pas les priver de moyens; nous suivons simplement le mécanisme.

Pour les OAP, le principe général est de ne pas indexer leur dotation ou de leur demander des efforts supplémentaires et parfois de faire les deux. C'est la raison pour laquelle certains montants ne correspondent pas complètement. Dans le cas de l'ARES, nous avons maintenu l'indexation, mais nous avons demandé une réflexion permettant d'identifier les économies possibles. Pour la RTBF, le retrait de 2 % d'indexation et du pourcentage supplémentaire entraîne une économie de

11 millions d'euros. Pour l'ONE, la non-indexation porte uniquement sur les frais généraux; le reste du budget est indexé, car il s'agit des politiques de la petite enfance. Pour ce qui est de WBI, le budget n'est pas indexé et nous prévoyons un effort correspondant à un montant forfaitaire. Il existe donc bien une règle générale, mais son application varie, puisque chaque OAP est différent.

Concrètement, les OAP de type 1 ont un rapport direct avec le ministre et le cabinet; c'est le ministre qui travaillera et prendra avec eux les mesures nécessaires. Pour les OAP de type 2 et 3, nous donnerons les montants de dotation et fixerons les objectifs budgétaires. Ils mèneront ensuite le travail au sein de leurs instances. Nous n'estimons évidemment pas que le licenciement de personnel soit la solution. Pour le moment, nous n'avons pas pris la même mesure que la Région wallonne, qui a imposé le non-remplacement des personnes qui partent à la pension. Cependant, il est nécessaire de réfléchir à de telles mesures lorsqu'il faut réaliser des économies.

Les SACA sont évidemment dans la même situation que les OAP de type 1. Je rappelle d'ailleurs que les dotations des OAP n'ont pas été indexées entre 2009 et 2014, alors que des partis qui sont aujourd'hui dans l'opposition étaient au pouvoir. Cela fait partie des mesures qui doivent être prises pour préserver des politiques. Il s'agit de travailler avec les structures et non de s'attaquer à elles. Nous demandons à tout le monde de fournir un effort.

Que les choses soient claires: nous n'avons peur de personne et surtout pas de la presse. Lorsque nous demandons à la RTBF de fournir un effort, nous ne nous attaquons pas à l'intégralité de sa dotation, qui s'élève d'ailleurs à plus de 400 millions d'euros. Nous lui demandons un effort de 11 millions d'euros, comme d'autres OAP devront le faire. C'était une mesure importante.

En ce qui concerne le principe «un élève égale un élève», nous devons agir pas à pas. Nous espérons que le processus ne durera pas 70 ans et que nous arriverons à dégager plus de 5 millions d'euros par an. Pour 2025, c'est le budget qui est prévu.

La valorisation des sept années d'ancienneté s'applique bien uniquement aux nouveaux enseignants pour des fonctions en pénurie.

Madame Dejardin, à propos du fonds de garantie, si vous le désirez, je vous transmettrai la réponse qui était préparée pour MM. de Wasseige et Lepine, qui sont absents.

Quant aux bâtiments scolaires, nous avons effectivement eu le courage d'intégrer le milliard d'euros dans les trajectoires, alors qu'il n'y figurait pas. Nous sommes déjà à 245 millions d'euros dès 2026, ce qui est une bonne manière de mettre en œuvre cet investissement. Parallèlement, la réduction de 2 % des fonds classiques permet d'économiser 3,5 millions d'euros. C'est aussi un moyen de montrer que toutes les structures du gouvernement font un effort.

Avant de comparer nos mesures avec celles de la Région wallonne, notamment la diminution des droits d'enregistrement, il importe de comprendre que nous avons volontairement travaillé nos trajectoires ensemble. La première mesure du gouvernement wallon est évidemment intégrée dans leur trajectoire. Nous vous fournirons les documents où figurent les trajectoires respectives des deux entités. Vous comprendrez alors que cette diminution des droits d'enregistrement est intégrée dans la trajectoire de la Région wallonne. Si nous avions simplement dû suivre les trajectoires du CSF, la situation aurait été encore plus contraignante. C'est aussi pour cette raison que nous avons choisi de faire collaborer les deux entités; cela nous permet de limiter les contraintes.

En ce qui concerne le secteur associatif, je rappelle qu'il y a quelques semaines, certains affirmaient partout que nous ferions des coupes sombres et que ce serait la catastrophe. Or, ce n'est pas le cas: le budget est bien maintenu. Je comprends que certains députés de l'opposition trouvent cela insuffisant; c'est leur rôle. Toutefois, il faut reconnaître que nous avons préservé l'ensemble du secteur associatif. Je connais bien les mécanismes du secteur de l'éducation permanente et j'ai déjà rencontré à la fois le CSEP et son bureau. Nous ne créons aucun moratoire; actuellement, le budget prévu pour 2025 est le budget 2024 indexé. Nous verrons, en fonction des entrées et des sorties, sachant que certains organismes peuvent perdre leur reconnaissance, s'il y a lieu d'identifier des budgets supplémentaires lors des ajustements, par exemple.

Nous n'avons pas modifié la trajectoire du Pacte pour un enseignement d'excellence, puisqu'elle identifiait déjà des économies qui n'ont pas été réalisées durant la précédente législature et que nous allons mettre en œuvre. La ministre Glatigny vous l'expliquera en détail, même si certains éléments ont déjà été annoncés.

Je conclurai avec les crèches, même si je suis bien consciente que certaines questions resteront en suspens. Il faudra attendre le 25 novembre pour y revenir. Nous avons bien prévu une aide de 200 euros par enfant pour les crèches non subventionnées afin d'éviter leur fermeture et, partant, de maintenir le nombre de places d'accueil. Il s'agit bien d'un soutien ponctuel au secteur privé. En effet, comme vous l'avez dit, Monsieur Daube, malgré les places créées dans les crèches publiques, le nombre total de places d'accueil a diminué au terme de la précédente législature. Cette tendance ne fera que se poursuivre si nous laissons les crèches privées aller dans le mur. Je déteste opposer les services publics et privés, mais en l'occurrence, même si les crèches privées nous coûtent cher, il est essentiel de leur permettre de poursuivre leurs activités.

M. le président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Il était important pour notre parti de réagir sur les grandes orientations du premier projet de budget de votre gouvernement, Madame la Ministre-Présidente. Nous ne vous avons dès lors pas trop interrogée sur les détails.

Monsieur Blondel, le PS n'a pas d'exigences quant au calendrier de mise en œuvre du rééquilibrage du financement entre les réseaux. Nous avons seulement constaté l'écart entre les promesses faites dans la DPC et les premières tendances dessinées par le budget de 2025.

Madame la Ministre-Présidente, pouvez-vous quand même vérifier avec vos services et l'administration que le milliard d'euros n'était pas inscrit dans la trajectoire? En tout cas, nous maintenons notre position. Par ailleurs, vous indiquez qu'il n'y aura pas de rétroactivité pour la valorisation des sept ans d'ancienneté des enseignants. Ne craignez-vous pas les recours de la part des enseignants qui auraient déjà travaillé pendant deux ans et ne pourraient pas valoriser de leur ancienneté? Il faut que les mesures prises soient justes et équitables.

Nous sommes déçus par votre manque d'ambition et par le flou qui subsiste autour de certaines mesures. J'espère que la situation sera plus claire le 25 novembre. Nous sommes toujours inquiets au sujet de certains points. Nous espérons que, ce jour-là, vous serez en mesure de nous rassurer quant à la mise en œuvre de politiques nouvelles relatives à l'enseignement, à l'enseignement supérieur et à la petite enfance.

Nous voulons vous croire, mais aujourd'hui, nous sommes tristes. Nous espérons que, dans les mois à venir, ce manque de solidité et d'ambition disparaîtra et que nous serons alors en mesure de relever les défis dans les différentes matières relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Toutes les politiques menées et les budgets afférents sont des choix qui sont posés par le gouvernement MR-Les Engagés face à une réalité, certes. Toutefois, ces choix devraient mieux prendre en compte les spécificités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Notre entité n'a pas la capacité de lever de recette fiscale et dépend du pouvoir fédéral. Elle ne peut donc pas travailler à récolter des recettes supplémentaires. M. Evrard a fait référence à la «clé élèves». Cette clé va continuer à se dégrader, faisant perdre 220 millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'ici à 2030 et jusqu'à 360 millions d'euros d'ici à 2040, et ce, au profit de la Flandre. Or, ce sont bien le MR et Les Engagés qui négocient aujourd'hui pour la formation du gouvernement fédéral. Si ces partis veulent modifier la «clé élèves», ils doivent convaincre leurs futurs partenaires de la changer – ce qu'ils n'accepteront pas.

Une autre spécificité de la Fédération Wallonie-Bruxelles est que toutes les matières constituant son cœur relèvent de l'humain. Il s'agit de faire grandir des enfants et de faire en sorte qu'ils aient plus de chances dans la vie, entre autres grâce aux structures qu'ils vont fréquenter du plus jeune âge jusqu'à la sortie de leurs études. On ne peut pas faire abstraction de cela lorsque l'on établit une trajectoire budgétaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles, par cette spécificité, est

une entité qui nécessite de considérer certaines lignes dans un tableau non pas comme des dépenses, mais comme des investissements.

Il est aujourd'hui prouvé scientifiquement qu'un enfant qui fréquente une crèche de 0 à 3 ans a ensuite plus de chances dans la vie, grâce au développement suscité par ce milieu. On réduit donc les coûts de l'échec, scolaire et dans la vie, et de l'accompagnement: c'est un investissement.

De même, instaurer des mesures d'accompagnement à tous les niveaux d'enseignement est un investissement. Investir dans l'enseignement supérieur, qui souhaite à juste titre davantage de moyens, c'est aussi faire en sorte que le budget fédéral soit moins affecté par des travailleurs en situation de burn-out parce qu'ils ne peuvent plus remplir les tâches qui leur sont assignées. Certains choix politiques ne se limitent pas à une dépense; ce sont des investissements qui se récupèrent parfois, dans notre système belge, à d'autres niveaux de pouvoir. Un refinancement de l'enseignement supérieur est nécessaire et il faudra s'y atteler, si pas en 2025, en tout cas au cours des années qui suivent.

Par ailleurs, d'autres choix sont possibles pour diminuer certains coûts en Fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd'hui, le redoublement coûte 350 millions d'euros. Investir dans l'accompagnement, quel que soit le niveau d'enseignement, revient à diminuer un tel coût par la suite, éventuellement de manière exponentielle. Il est donc intéressant d'explorer des pistes qui font moins mal que d'autres.

Madame la Ministre-Présidente, je vous rappelle que les crédits facultatifs – les codes 5A, 5B, les codes 9, etc. – représentent 90 % des crédits culturels. Dès lors, quand vous annoncez des mesures touchant les crédits facultatifs, la probabilité est grande que cela se répercute sur le monde culturel.

Monsieur Evrard, certains choix ne relèvent pas seulement du courage ou de la créativité. Ce sont les partis de votre majorité qui ont décidé, à l'échelon européen, du niveau de rigueur imposé, ce qui a conduit les pays membres à mener une gestion budgétaire très, voire trop rigoureuse. Il est normal de gérer les finances de façon saine et de ne pas laisser gonfler la dette. Toutefois, les cadres que l'on se donne, tels que ceux imposés par l'Europe, sans distinction entre dépense et investissement, compliquent ensuite les possibilités de mener des politiques proches des gens.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a fait preuve de créativité durant la législature précédente. Le gouvernement a demandé à des OIP, entre autres, de faire plus avec les moyens qu'ils avaient. Aujourd'hui, demander un tel effort à la RTBF, ce n'est pas faire preuve de courage. Des licenciements et des réductions dans les politiques, notamment culturelles, vont avoir lieu. Il suffit de regarder les chiffres: supprimer les 2 % supplémentaires et l'indexation, cela signifie supprimer non pas 11, mais 30 millions d'euros.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Deux pour cent de 400 millions font 8 millions.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – La dotation de la RTBF est un montant indexé à 2 % auxquels s'ajoutent 2 % supplémentaires. Supprimer les 2 % supplémentaires et les 2 % d'indexation, cela revient à supprimer 30 millions d'euros. Je vous invite à faire le calcul, Madame la Ministre-Présidente.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le chiffre que j'ai donné est d'environ 11 millions et non 30 millions.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Le calcul n'est pas aussi linéaire.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je vous donne le chiffre: il s'agit de 11 millions et non 30 millions.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Très bien. Selon moi, ce n'est pas cela. Chacun ira revoir ses chiffres.

Par ailleurs, enlever des millions d'euros à la RTBF et faire en sorte qu'elle investisse moins dans le secteur de la production indépendante, par exemple, n'a pas de sens, même d'un point de vue économique, parce que chaque euro que la RTBF investit dans la production indépendante rapporte 2,15 euros.

La Belgique a de nombreuses entités, dont chacune est responsable de son propre budget. Toutefois, il faut parfois sortir de cette logique. S'il apparaît qu'investir un euro d'argent public permet de récupérer 2,15 euros ailleurs, il vaut peut-être mieux ne pas diminuer les budgets.

M. le président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – L'investissement dans l'humain est effectivement singulier, particulier et nécessaire. Néanmoins, cet investissement demande également une obligation de résultat, sans quoi il se transforme en dette et en perte pour la société. Ce n'est évidemment pas ce que nous souhaitons. Cette obligation de résultat exige d'instaurer une culture de l'évaluation et de l'efficience et de tirer la Fédération Wallonie-Bruxelles vers le haut. Comme vous, Madame la Ministre-Présidente, j'estime que nous devons, dans les choix qu'il nous faut opérer, nous assurer de conserver la faculté de décider de l'avenir de nos concitoyens.

M. le président. – La parole est à M. Daube.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, tout le monde est conscient que les caisses de l'État fédéral ne sont pas pleines. Toutefois, votre gouvernement aura-t-il le courage d'aller chercher l'argent là où il est? Depuis

plusieurs années, le PTB demande d'instaurer une véritable taxe des millionnaires, de mettre fin aux niches fiscales des multinationales et de se battre contre la fraude fiscale, ce qui permettrait de récupérer des milliards d'euros. Le problème est que nos gouvernements font des cadeaux aux plus riches avant de venir défendre, ici, des politiques d'économie qui feront mal aux citoyens. Je trouve problématique d'affirmer qu'il est impossible d'aller chercher l'argent au niveau fédéral, alors que de nombreux cadeaux ont été faits aux grandes fortunes et que le gouvernement refuse de les taxer. Allons chercher l'argent là où il est et investissons-le dans l'avenir, les jeunes et les familles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Votre budget ne comporte aucune ligne sur le refinancement de l'enseignement supérieur. Or, selon vos prévisions, nous irons vers davantage d'économies dans le futur. Comment allez-vous refinancer l'enseignement supérieur et quel montant lui sera-t-il consacré? La situation est urgente. Cela fait une décennie que les universités, les hautes écoles et les ESA demandent désespérément de l'aide. Ce manque de moyens donne lieu à des situations lunaires, avec des étudiants qui n'ont parfois pas de place pour s'asseoir lors de certains cours. Ce ne sont pas des cas isolés en première année de bachelier; ces situations perdurent jusqu'en troisième année de bachelier. Comment y remédier? Comment résoudre le problème de la précarité étudiante sans refinancer l'enseignement supérieur? Qu'avez-vous prévu pour refinancer dès aujourd'hui ce secteur? Les besoins sont réels dans les universités.

Ce constat vaut aussi pour les crèches. Je ne m'oppose pas aux crèches privées, mais accorder une subvention uniquement à ces structures sans tenir votre promesse d'ouvrir 5 000 places supplémentaires dans les crèches publiques pose un problème, car la situation des familles ne s'améliorera pas. L'urgence est donc la même pour les crèches et pour toutes les familles qui sont aujourd'hui en recherche d'une place pour leur enfant. Quand allez-vous faire de ce dossier une priorité? Vous nous demandez d'attendre, mais il est urgent, pour les familles et les puéricultrices, d'investir dans le secteur de la petite enfance.

Concernant les étudiants étrangers, vous avez affirmé que la liste des pays protégés ne serait pas touchée. Je vous ai rappelé que le Maroc et le Liban ne figuraient pas sur cette liste. Aujourd'hui, notre enseignement supérieur compte énormément d'étudiants francophones provenant de ces pays; ces derniers bénéficient de l'enseignement supérieur en Belgique, mais n'ont pas accès à l'exemption. Ils devront donc payer un minerval de 4 000 euros. Dès lors, ils ne pourront plus s'inscrire dans l'enseignement supérieur dans notre pays. Voilà la réalité! L'année passée, on dénombrait 400 étudiants sur la plateforme de l'Association pour le droit des étrangers. Ces étudiants expliquaient déjà à quel point il était difficile de répondre aux exigences administratives de notre système à la suite du changement d'une série de règles et, par conséquent, de rester en Belgique. Si de surcroît ils apprennent aujourd'hui qu'ils devront payer deux fois plus, ils ne pourront

pas poursuivre leurs études dans notre pays. Je considère que c'est un scandale absolu de faire des économies sur le dos de ces étudiants.

M. le président. – La parole est à M. Blondel.

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – Je souhaite intervenir, car mon nom a été cité plusieurs fois.

L'essentiel a été dit. Nous aurons l'occasion d'entrer dans les détails lors d'un débat plus complet, chiffres à l'appui.

Concernant l'enseignement supérieur, je tiens à rassurer M. Daube et Mme Linard. Comme l'indique la DPC, la volonté est bien de sortir de l'enveloppe fermée. Cependant, une telle opération s'inscrit dans le contexte budgétaire actuel, en prenant en compte la dette, le déficit et l'équilibre à trouver entre les différents éléments que la ministre-présidente a clairement rappelés. Les engagements de la DPC doivent être remplis tout en assurant la maîtrise et le pilotage des efforts à consentir dans le futur.

Que mes collègues soient rassurés, dans mes nouvelles fonctions, je conserve ma vive préoccupation et toute mon attention pour l'enseignement supérieur, après avoir eu l'honneur de diriger une université pendant dix ans.

2 Questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

2.1 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Respect de l'autonomie des conseils sociaux dans l'utilisation des subsides sociaux»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Les étudiants et les conseils sociaux des établissements d'enseignement supérieur redoutent un cadrage trop étroit de l'utilisation de leurs subventions sociales. La Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) a notamment exprimé ses inquiétudes dans un communiqué de presse, et ce, à la suite des discussions menées au sein de la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS).

Durant la précédente législature, Madame la Ministre-Présidente, votre prédécesseure avait entamé un travail d'évaluation de l'utilisation des subsides sociaux par les établissements d'enseignement supérieur. Un audit avait été commandé, mais il n'aurait pas permis d'y voir plus clair. Face à la disparité des aides octroyées par les établissements – qui résulte d'une diversité des besoins et des contextes tant géographiques et socio-économiques –, le travail d'évaluation s'est

rapidement révélé difficile, ce qui a empêché Mme Bertieaux de proposer un quelconque cadrage.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit que «sur base de l'enquête récente sur les subsides sociaux et en concertation avec le secteur, la politique sociale étudiante gérée par les organes sociaux des établissements d'enseignement supérieur fera l'objet, sous cette législature et dans le respect de l'autonomie des EES, d'une clarification quant aux règles d'affectation de l'aide sociale étudiante». À quelle «enquête récente» la DPC fait-elle allusion? Quelles sont les conclusions de cette enquête? Disposez-vous d'un avis de la CoVEDAS relatif à la manière dont cette enquête a été menée et au crédit qui doit lui être accordé?

En vue de mener une évaluation pertinente de l'utilisation des subsides sociaux, il me paraît opportun d'épingler, en concertation avec les acteurs de terrain, des critères d'évaluation. Avez-vous déjà rencontré les représentants des conseils sociaux? Comment comptez-vous organiser la concertation sur ce dossier? Pour quand est prévue la fin de ce chantier? Le cadrage des subventions sociales fera-t-il l'objet d'un décret? Enfin, comment comptez-vous concilier le respect de l'autonomie des conseils sociaux et l'application de règles d'affectation? Pouvez-vous garantir l'indépendance des conseils sociaux?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, j'ai déjà répondu à vos craintes relatives au contrôle des subsides sociaux lors de la précédente réunion de notre commission. Je le répète, le projet de décret portant diverses modifications concernant les commissaires et délégués près les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts, qui sera présenté lors de la séance plénière de ce mercredi, ne remet aucunement en cause l'autonomie des conseils sociaux.

L'objectif de ce texte est d'harmoniser les pratiques pour nos services. Je vous rappelle en effet que cette mission est déjà assurée par les commissaires du gouvernement et délégués du gouvernement depuis respectivement 1996 et 2001, avec succès. Il arrive parfois qu'un conseil social envisage de faire l'achat d'une console de jeux pour un espace de détente destiné aux étudiants dans l'établissement. Le rôle du commissaire ou délégué du gouvernement est aussi d'éviter les erreurs de ce genre. À l'inverse, lorsqu'il s'est agi de rembourser des protections hygiéniques pour les femmes, un délégué a confirmé que cela entrait bien dans le cadre des subsides sociaux.

L'enquête récente à laquelle la DPC fait référence est la revue des dépenses des subsides sociaux qui a été menée durant la précédente législature. Cette étude avait été commandée par le gouvernement précédent afin d'examiner l'efficience des dépenses liées aux subsides sociaux octroyés aux établissements d'enseigne-

ment supérieur. Elle se concentrait sur quatre dimensions: la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la politique des subsides sociaux. L'objectif était d'en améliorer l'impact en faveur des étudiants.

Dans le cadre de cette étude, une consultation des acteurs a été menée à travers des entretiens de calibrage individuels ou en groupe, des réunions individuelles ou collectives – sous forme de groupes de discussion – et par le biais d'enquêtes en ligne auprès des différents intervenants, à savoir notamment les établissements d'enseignement supérieur, les étudiants, les acteurs du secteur social ou académique dont les conseils sociaux des établissements, les CPAS et les centres d'information des jeunes.

Je vous livre les principales conclusions de l'étude. La première porte sur la cohérence. Il existe une grande variété d'aides disponibles pour les étudiants, ce qui peut entraîner un manque de clarté. Bien que les subsides sociaux complètent souvent d'autres aides, des chevauchements ou des zones grises peuvent rendre le système confus. Les étudiants ont souvent du mal à comprendre les aides disponibles et les critères d'éligibilité, ce qui peut entraîner un non-recours aux aides. Pour améliorer la situation, l'étude recommande de clarifier le champ d'action des subsides sociaux, d'encourager la coordination et le partage d'informations entre les acteurs du secteur des aides sociales et d'en améliorer la lisibilité.

La deuxième conclusion concerne la pertinence. En effet, l'étude insiste sur l'importance de maintenir une forme de flexibilité dans l'octroi des subsides sociaux. En effet, les établissements doivent conserver une autonomie pour répondre aux besoins spécifiques de leurs étudiants, qu'ils connaissent très bien.

La troisième conclusion porte sur l'efficacité. Le législateur n'a pas clairement défini les objectifs des subsides sociaux, ce qui complique l'évaluation de leur efficacité. Ainsi, les aides directes peuvent être davantage ciblées que les aides indirectes, mais il existe des disparités dans la compréhension de ce qui constitue une aide directe ou indirecte. L'étude recommande de clarifier les objectifs et les résultats souhaités des subsides sociaux, d'augmenter la transparence et la clarté des critères d'éligibilité et de clarifier la distinction entre les aides directes et indirectes.

La dernière conclusion porte sur l'efficience. L'étude met en avant le fait que le fonctionnement des conseils sociaux varie selon les établissements, avec une marge de manœuvre importante pour définir les critères d'attribution des aides. Les ressources humaines varient considérablement entre les types d'établissements. En ce qui concerne les mécanismes de rapportage, l'étude pointe un manque d'uniformité et de transparence. Bien que des initiatives existent pour partager des infrastructures et des services, la mutualisation des services et des partenariats est peu utilisée. L'étude recommande donc de définir des indicateurs d'efficience en collaboration avec les conseils sociaux, d'encourager la mutualisation des services et les partenariats pour optimiser les ressources et de clarifier les

attentes du législateur vis-à-vis du rapportage et du contrôle.

C'est d'ailleurs ce que propose le projet de décret qui sera examiné mercredi. Ce texte ajoute ainsi une mission aux commissaires et délégués du gouvernement eu égard au contrôle des subsides sociaux. Pour rappel, il s'agit de clarifier le champ d'action des commissaires et délégués quant au fonctionnement actuel de l'aide sociale dans les universités, sans pour autant ajouter des contraintes nouvelles. Cette précision d'ordre juridique était nécessaire afin d'harmoniser le contrôle des deniers publics.

En résumé, les principales recommandations de l'étude renvoient à la nécessité de clarifier les objectifs de la politique des subsides sociaux et les résultats attendus; d'améliorer la communication des aides disponibles; de maintenir l'autonomie des établissements tout en fournissant une base commune d'objectifs; ou encore de clarifier le paysage des aides existantes en vue d'en améliorer sa lisibilité. Ces recommandations visent en définitive à optimiser l'utilisation des subsides sociaux afin de mieux répondre aux besoins évolutifs des étudiants.

Consultée dans le cadre de l'étude, la CoVEDAS a particulièrement insisté sur le respect de l'autonomie et de l'indépendance des conseils sociaux. Elle a par ailleurs mis en lumière l'importance de laisser une marge de manœuvre suffisante aux établissements pour adapter les aides aux besoins spécifiques de leurs étudiants.

Une présentation sous forme de webinaire, à laquelle étaient conviés les différents acteurs ayant contribué à cette étude, dont la CoVEDAS, a été organisée à la fin de l'année académique précédente. À la demande de la CoVEDAS, le rapport complet lui a récemment été communiqué. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) s'étant saisie du dossier, je demanderai à la CoVEDAS un avis officiel sur les résultats de l'étude.

Prochainement, mon cabinet va également rencontrer la Direction des allocations et prêts d'études (DAPE) afin de connaître les pistes de solutions envisagées pour toucher le plus grand nombre de bénéficiaires. Pour rappel, le Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE) a déjà effectué un premier travail en 2023 sur le dispositif des allocations d'études. Tous ces éléments constituent notre base de travail dans la lutte contre la précarité étudiante.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, j'insisterai encore sur l'importance de l'autonomie et de la concertation. Comme l'a rappelé la CoVEDAS, il convient de laisser une marge de liberté aux conseils sociaux. Je serais heureuse de prendre connaissance de l'étude dont vous venez de parler.

2.2 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Valorisation de

l'engagement étudiant»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Récemment, l'ASBL Schola ULB a lancé ses premières séances de tutorat. Depuis des années, elle a développé un réseau d'étudiants-tuteurs qui se déplacent pour soutenir des élèves de l'enseignement primaire.

Cette actualité me permet d'aborder à nouveau la question de l'engagement citoyen de nombreux étudiants sur le campus de leur établissement ou en dehors. Cette participation présente pour les jeunes de nombreux avantages. Elle contribue au développement d'étudiants citoyens, impliqués et actifs au sein de la société et permet la mise en œuvre d'objectifs tels que la cohésion sociale, le développement durable ou le vivre-ensemble. Par ailleurs, elle permet aux jeunes de développer des compétences transversales faisant partie des missions de l'enseignement supérieur, comme le travail de groupe, le leadership, la résolution de problèmes ou la gestion de l'autonomie.

Dans certains pays, l'engagement étudiant est valorisé selon des modalités diverses. Il peut l'être symboliquement par des certificats, par une mention sur le diplôme ou, au travers du parcours de l'étudiant, par l'octroi de crédits.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, divers établissements ont pris des initiatives pour soutenir les étudiants. À côté de la valorisation salariale, il est permis depuis plusieurs années, à la suite d'une modification du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), de valoriser en crédits des expériences diverses, après évaluation par un jury. Il est également possible d'intégrer l'engagement dans la formation elle-même.

Madame la Ministre-Présidente, nos établissements valorisent-ils de manière académique l'engagement étudiant? Quel est votre avis sur l'éventuelle valorisation académique, sous une forme ou une autre, de l'engagement étudiant au sein de la société? Jugez-vous opportun d'inciter les établissements à le faire? Dans l'affirmative, quels sont les outils à votre disposition pour mener à bien ce projet?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question qui me permet de parler d'un sujet qui me tient à cœur. Vous avez tout à fait raison de dire que l'engagement des étudiants contribue au développement de citoyens impliqués et actifs, et j'ajouterai même responsables, critiques et solidaires. Cet engagement est la condition *sine qua non* d'une société démocratique. Je suis plus que convaincue que le secteur associatif – qui est souvent le réceptacle des volontés individuelles et collectives d'œuvrer pour le bien commun – participe au développement démocratique et également économique de notre société.

Quant à savoir si cet engagement doit être valorisé par les établissements, je rappelle mon attachement à l'autonomie des établissements, qui ne dément pas mon attachement tout aussi fort au fait de permettre à toutes et tous d'avoir les mêmes chances de participer à la vie de l'établissement et, plus généralement, à la société. D'après moi, il est donc souhaitable que les établissements, en bonne intelligence avec les étudiants, contribuent à lever les éventuels obstacles d'une participation inclusive.

Plusieurs établissements n'ont pas attendu mes déclarations pour œuvrer en ce sens grâce à l'opportunité décrétale que vous avez rappelée dans votre question. En effet, le décret «Paysage» permet aux jurys des établissements, aux conditions fixées par les autorités académiques, de valoriser en crédits les savoirs et les compétences acquis par l'étudiant à partir d'une expérience professionnelle ou personnelle. Je ne compte évidemment pas revoir cette possibilité.

Ainsi, certains établissements proposent bien l'inscription, au programme annuel de l'étudiant (PAE), d'unités d'enseignement liées à un engagement volontaire ou relatives à l'éducation à la citoyenneté. Le tutorat dont vous avez parlé est une initiative très positive qui ne souffre en aucune manière, au contraire, d'une valorisation par les jurys. Je pourrais également citer les kots à projets et les diverses associations étudiantes présentes sur les campus.

S'agissant de l'engagement des représentants étudiants à l'échelle des établissements et au niveau communautaire, au sens du décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation des étudiants (décret «Participation), il me semble que les autorités académiques doivent adopter un principe de prudence. L'article 3 du décret «Participation» protège les représentants étudiants de toute sanction liée à l'exercice de leur mandat. Les établissements qui voudraient valoriser cette forme d'engagement doivent veiller au respect de cette disposition. Cela étant dit, aucune pratique actuelle n'est de nature à m'inquiéter sur ce point. Les éléments qui me reviennent sont même rassurants: ainsi, une des pratiques identifiées consiste à délivrer des crédits non sur la base de l'évaluation de l'action des représentants étudiants, mais en fonction de leur participation effective aux mandats institutionnels qu'ils occupent. Il faut noter dans cet exemple que la valorisation en crédits est facultative et laissée au libre choix de l'étudiant. Ces balises me paraissent satisfaisantes.

Si ce n'est l'appel sincère que j'émets à favoriser les possibilités de participer de toutes et tous, il n'apparaît pas à ce jour que la valorisation de l'engagement nécessite des actions particulières de la part du gouvernement. Je ne doute pas que vous resterez attentive à cette question et que nous y reviendrons si de nouveaux éléments devaient contredire cette affirmation.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Effectivement, il est assez facile de valoriser les bonnes pratiques dans les établissements et d'en faire la synthèse. Cette initiative

ne coûte rien, ne perturbe pas l'autonomie des établissements et pourrait vraiment souligner et encourager le travail étudiant.

2.3 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Promotion de la pratique sportive dans l'enseignement»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Le mois dernier s'est tenu à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) un «*Midi de l'ARES*» consacré à la pratique d'activités physiques et sportives chez les étudiants. Les participants ont pris connaissance d'une étude effectuée par l'ADEPS démontrant que l'entrée dans l'enseignement supérieur coïncide souvent, pour de nombreux étudiants, avec l'abandon d'une pratique sportive. Les raisons de cet abandon sont diverses, mais les principales restent le manque de temps, le manque de motivation, la fatigue ou des horaires d'ouverture des lieux de pratique qui ne conviennent pas.

Pourtant, selon l'adage «un esprit sain dans un corps sain», la pratique du sport présente de nombreux avantages pour améliorer sa confiance en soi, son intégration et, bien sûr, sa santé. Si la plupart des universités disposent d'infrastructures sportives de qualité permettant à leur communauté estudiantine de pratiquer un sport plus aisément, cela reste plus compliqué dans d'autres, notamment les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (ESA).

La pratique du sport, compte tenu de ses bienfaits, peut apparaître comme une solution contre les problèmes de santé mentale. Il me semble dès lors important de développer un environnement adéquat pour cette pratique. Madame la Ministre-Présidente, ne serait-il pas opportun de lancer une campagne de sensibilisation destinée aux étudiants, comme le demandent les acteurs présents lors de ce «*Midi de l'ARES*»? Dans le cadre de la réforme académique, la place des activités extrascolaires est-elle prise en compte? Au sein d'un même pôle académique, existe-t-il des partenariats entre les établissements afin que des étudiants d'un établissement moins bien équipé puissent bénéficier des infrastructures d'un autre? Si tel n'est pas le cas, ne serait-il pas opportun d'inciter les établissements à collaborer davantage?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La pratique sportive dans l'enseignement supérieur est essentielle pour le bien-être des étudiants, sur les plans tant physique que mental et social. Le «*Midi de l'ARES*», organisé en collaboration avec l'ADEPS, a mis effectivement en lumière des constats importants concernant la baisse de la pratique sportive chez les étudiants, tout en offrant un espace d'échange enrichissant. Les documents présentés et les discussions tenues lors de cet événement continuent de susciter l'intérêt, ce qui est une bonne chose.

En effet, d'après la récente enquête menée par l'Administration générale du sport

(AGS), la sédentarité est un problème majeur chez les étudiants, qui passent en moyenne plus de sept heures par jour assis, souvent devant un écran. Cette situation a des répercussions négatives sur leur santé, ce qui renforce la nécessité de promouvoir une activité physique régulière dans l'enseignement supérieur.

Je suis également informée que, dans le prolongement de cette rencontre, l'AGS envisage de lancer une expérience pilote avec des établissements volontaires, visant à introduire des pauses actives dans les journées des étudiants. Ce projet, qui sera prochainement présenté aux instances compétentes de l'ARES, est une initiative intéressante qui pourrait favoriser la pratique d'activités physiques, même dans un emploi du temps chargé.

Une campagne de sensibilisation serait pertinente. Cette possibilité doit toutefois être étudiée avec les différents acteurs, notamment l'ARES, l'ADEPS et l'AGS, afin d'assurer une mise en œuvre efficace. J'ai d'ailleurs adressé un courrier à l'ARES pour l'inviter à assurer des suites concrètes à l'enquête, en collaboration avec l'AGS. Parmi les pistes envisagées, je citerai la réintroduction des cours d'éducation physique dans les cursus ou des initiatives visant à réduire la sédentarité, telles que les pauses actives. Ces actions devront être concertées pour qu'elles s'intègrent dans le cadre académique.

Ensuite, la place des activités extrascolaires, y compris sportives, pourrait être prise en compte dans nos réflexions sur l'évolution de l'enseignement supérieur, notamment dans le cadre d'une réforme des rythmes académiques. Une concertation peut être envisagée pour valoriser et mieux intégrer l'activité physique dans le quotidien des étudiants, sans alourdir leurs contraintes académiques. Bien que cette réflexion soit intéressante, elle est encore prématurée.

Enfin, concernant les partenariats entre établissements au sein des pôles académiques, il existe déjà des collaborations permettant à certains étudiants d'accéder aux infrastructures sportives d'autres institutions. Je continuerai à encourager ces mutualisations, car elles sont bénéfiques pour tous, en particulier pour les établissements disposant de moins d'équipements et d'infrastructures.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je pense que nous nous rejoignons sur ce point, Madame la Ministre-Présidente: chaque étudiant doit avoir accès à des infrastructures sportives. Toute expérience pilote, toute réflexion et toute collaboration sont donc utiles.

2.4 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Encadrement des supports de cours»

Mme Valérie Dejardin (PS). – La résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants, soutenue par votre parti, Madame la Ministre-Présidente, contient diverses mesures concernant les supports de cours.

Parmi les demandes adressées au gouvernement figure notamment celles-ci: encadrer le coût des supports de cours et circonscrire les coûts qui peuvent être réclamés aux étudiants; revoir le décret du 19 juillet 2010 relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur afin de définir précisément ce qu'est un support de cours; élargir la gratuité des supports de cours à un public plus large que les seuls boursiers; évaluer la bonne application des mesures de gratuité.

En 2022, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a rendu un avis sur le sujet, dans lequel elle préconise la révision de la définition d'un support de cours ainsi qu'une meilleure information des établissements quant à leurs obligations. Elle recommande aussi une meilleure circulation des bonnes pratiques entre établissements. Malheureusement, durant la législature précédente, malgré nos demandes répétées, le travail effectué dans le domaine fut minimaliste. Seul un guide de bonnes pratiques a été réalisé et envoyé le 30 août 2023. Il était prévu d'effectuer un bilan après une année d'utilisation de ce document. Qu'en est-il? Constatez-vous une amélioration quant à l'information sur la gratuité des supports de cours? Tous les établissements respectent-ils leurs obligations?

Conformément à la résolution adoptée par l'ensemble des partis de ce Parlement, une révision de la définition d'un support de cours est-elle prévue? Une telle opération est nécessaire afin que soient pris en considération les frais informatiques ou encore le matériel spécifique à certaines études, comme les études de droit ou de sciences vétérinaires.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – J'ai bien pris connaissance de la résolution interparlementaire à laquelle vous faites référence, Madame la Députée. Durant la précédente législature, la ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Glatigny, avait demandé à l'ARES de se pencher sur trois aspects spécifiques.

Premièrement, l'ARES devait examiner la possibilité de réviser le décret du 19 juillet 2010 en vue d'y préciser la définition d'un support de cours et d'intégrer dans celle-ci l'accès au matériel informatique de base et à internet. Deuxièmement, l'ARES devait se positionner sur la possibilité d'assurer la gratuité des supports de cours pour un public plus large que les seuls boursiers. Troisièmement, elle devait réfléchir à la manière de garantir le respect des obligations relatives à l'accessibilité des supports de cours et d'instaurer une procédure simple de signalement en cas de non-respect de ces obligations. Ces travaux ont abouti à deux réalisations.

La première réalisation est un guide d'accompagnement qui a été largement diffusé au sein des établissements. Rédigé par un groupe de travail composé de représentants des établissements d'enseignement supérieur, de représentants des

commissaires et délégués du gouvernement et de représentants des étudiants, ce guide avait la particularité d'être dédié tant aux membres du personnel qu'aux étudiants. Le guide présentait le support de cours comme un outil de soutien et d'accompagnement centré sur l'apprentissage, le définissait et identifiait quelques bonnes pratiques. Il rappelait en outre que les commissaires et délégués du gouvernement étaient les garants de la bonne application de la législation et donc des droits et devoirs de chacun par rapport à l'accès aux supports de cours.

À l'occasion de la diffusion du guide, l'ARES a créé une adresse électronique spécifique pour recueillir les remarques et observations de l'ensemble des lecteurs. Ces derniers étaient invités à faire part de leurs observations pour le 30 juin 2024. L'ARES m'a informée qu'à ce jour, elle n'a reçu aucune réaction ou observation par ce biais. Pour autant, elle ne tire pas de conclusions sur cette absence de retours. L'ARES avait déjà estimé que les éventuels problèmes relatifs à l'accessibilité des supports de cours étaient moins dus à une mauvaise volonté de la part des établissements qu'à une méconnaissance de la législation ou des procédures internes dans le chef de quelques membres du personnel.

La deuxième réalisation est un avis sur le sujet remis par l'ARES en août 2022. Cet avis me paraît proposer des pistes d'action pour concrétiser les demandes que vous formulez, Madame la Députée. En effet, l'ARES y propose une définition actualisée, complète et détaillée d'un support de cours. Cette définition constitue en elle-même un outil tout à fait approprié pour accompagner le corps enseignant, particulièrement celles et ceux qui débuteraient leurs fonctions. Je vais donc analyser, avec mon cabinet, l'opportunité d'insérer cette définition dans le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»).

Mme Valérie Dejardin (PS). – Il est essentiel d'établir une meilleure définition du support de cours, étant donné l'évolution desdits supports. Je vous laisse le dossier entre les mains, Madame la Ministre-Présidente, en espérant que les établissements échangeront leurs bonnes pratiques et que les supports de cours deviendront gratuits pour ceux à qui ils s'adressent.

2.5 Question de M. Octave Daube, intitulée «Liens académiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les institutions israéliennes à la suite des attaques du Liban»

M. Octave Daube (PTB). – Hier, 70 000 personnes ont marché dans les rues de Bruxelles pour dénoncer les crimes commis par Israël. Ces 70 000 personnes ont marché pour dénoncer les 42 000 morts dans la bande de Gaza, en Palestine. Ces 70 000 personnes ont marché pour dénoncer les agressions qui s'intensifient en Cisjordanie. Ces 70 000 personnes ont marché pour dénoncer les bombardements au Liban, car, aujourd'hui, même la capitale du pays, Beyrouth, est sous les bombes.

Le Liban entretient des liens étroits avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme vous l'avez vous-même rappelé lors de la séance plénière du 25 septembre dernier, Madame la Ministre-Présidente. Ce pays francophone est violemment agressé par Israël. Outre le sud du pays, de nouvelles zones sont bombardées et plus aucun habitant ne se sent en sécurité.

À l'écoute de ces faits, il devient évident qu'il faut arrêter la machine de guerre israélienne. Pour ce faire, il n'y a pas une myriade de solutions. Lorsqu'il a fallu mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud, c'est la stratégie du boycott, du désinvestissement et des sanctions qui a fonctionné. En agissant de la sorte à l'époque, la communauté internationale avait montré qu'elle s'opposait à la politique en vigueur dans le pays.

Depuis des mois, le groupe PTB demande l'instauration d'un boycott académique à l'encontre d'Israël et de ses partenaires. Aujourd'hui, les universités belges entretiennent encore énormément de liens avec ce pays, sous la forme de contrats avec des entreprises israéliennes actives dans l'armement et l'industrie militaire ou de partenariats avec des universités locales qui soutiennent la colonisation, le génocide et l'apartheid. Ces liens s'inscrivent dans le programme «Horizon Europe».

Madame la Ministre-Présidente, voici trois semaines, des membres de mon groupe vous ont demandé si vous comptiez intervenir pour couper les liens académiques de notre Fédération avec Israël. Vous avez répondu que les universités avaient évalué leurs liens avec des entités israéliennes et qu'en vertu de la liberté académique, il revenait aux établissements de couper ces liens. Cette réponse n'est pas à la hauteur de la situation historique que nous vivons. Il faut arrêter la machine de guerre israélienne et instaurer un boycott académique dès maintenant.

Votre gouvernement condamne-t-il les frappes et les attaques au Liban, un pays proche de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous eu des discussions avec les universités concernant la résolution relative à la situation au Proche-Orient et demandant l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et durable dans la bande de Gaza, adoptée par le Parlement l'année dernière? Travaillez-vous avec les universités pour vérifier que les partenariats encore en cours respectent cette résolution? Le gouvernement prend-il des mesures spécifiques pour faciliter l'accueil des étudiants libanais en Belgique?

Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui s'inscrit dans l'actualité préoccupante de ces derniers jours. Nous avons déjà abordé ce point lors d'une précédente réunion et j'apporterai aujourd'hui quelques informations complémentaires.

Le gouvernement soutient sans la moindre hésitation la position du ministère des

Affaires étrangères communiquée le 13 octobre 2024. Comme mon homologue fédérale, je constate et condamne l'escalade militaire au Proche-Orient. Nous déplorons toutes les pertes humaines, y compris au Liban.

Le communiqué rappelle ceci: «L'urgence est à la désescalade militaire par toutes les parties et à l'atténuation des souffrances humaines. Il est impératif qu'un cessez-le-feu immédiat soit instauré au Liban, où la résolution 1701 du Conseil de sécurité doit être respectée par toutes les parties. La Belgique réitère son soutien aux institutions et aux forces armées libanaises, qui peuvent garantir l'intégrité territoriale du Liban et, partant, la stabilité dans la région. La Belgique plaide pour que l'Union européenne joue un rôle dans la mise en place d'une solution de paix et de dialogue. Nous appelons à la prise de mesures concrètes pour avancer dans cette direction.»

Lors du 19e Sommet de la Francophonie, auquel je représentais la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), dans sa résolution finale, a condamné les crimes de guerre, les violations du droit international commis dans le cadre du conflit à Gaza, les attaques meurtrières contre les civils et toute incitation à la violence. Elle a également exigé la protection des civils et des travailleurs humanitaires ainsi que le respect du droit international humanitaire. Par ailleurs, elle a exprimé sa profonde préoccupation face à la situation humanitaire catastrophique qui prévaut à Gaza.

En ce qui concerne les collaborations académiques internationales de nos établissements d'enseignement supérieur, nous accordons beaucoup de valeur au principe de la liberté académique. Certaines universités entretiennent des collaborations avec Israël: cela relève bien entendu de leur liberté académique et il ne m'appartient pas de me prononcer sur ces choix.

Concernés par la situation, le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) et le *Vlaamse Interuniversitaire Raad* (VLIR) ont réitéré leur demande pour une prise de position et des recommandations claires de la part de la Commission européenne sur la manière de procéder lorsque les projets de recherche financés par l'Union européenne incluent des universités israéliennes. Les textes juridiques européens font référence à «des normes éthiques comportant des clauses de respect du droit international et des droits fondamentaux ou des mécanismes de conditionnalité». Le CRef et le VLIR rappellent qu'«aucune de ces obligations internationales n'a actuellement été mise en œuvre par les institutions de l'Union européenne, laissant ainsi la responsabilité de leur application à nos universités, alors que ceci ne relève pas de leur responsabilité et les met dans une situation intenable». La Commission n'a, d'après ces institutions, pas encore formulé de réponses satisfaisantes permettant de prendre en compte les décisions récentes de la Cour internationale de justice et la situation dramatique sur place. Je resterai bien entendu attentive aux développements de ce dossier.

Enfin, en ce qui concerne les mesures spécifiques pour faciliter l'accueil des étudiants libanais en Belgique, mon cabinet a pris connaissance d'une demande que le CRef a adressée à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) visant à intégrer le Liban dans la liste des pays dont les étudiants originaires peuvent être exonérés du paiement des droits majorés. L'ARES étudie cette demande en ce moment.

Plus généralement, depuis 2017, les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont mandaté l'ARES pour explorer des actions collectives et individuelles visant à promouvoir un espace académique ouvert et inclusif. Dans ce cadre, la section «*Scholars At Risk*» a été créée le 14 février 2023 et comprend l'ARES et des représentants des établissements. Les initiatives de ce genre sont essentielles dans un monde où les conflits refont surface de manière dramatique.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, j'entends vos inquiétudes et votre condamnation des crimes de guerre. Cependant, nous avons besoin d'actions concrètes et le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles agit très peu. Il convient de sanctionner Israël et ses crimes de guerre afin d'instaurer un cessez-le-feu dans la région.

Les universités font actuellement un peu ce qu'elles veulent et, même si vous affirmez que la situation n'est pas simple pour elles, mon groupe souhaite un boycott académique. Aujourd'hui, le gouvernement n'en fait pas assez pour le réclamer auprès des universités, pour appuyer ces demandes et installer un cadre qui le permette.

2.6 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Accompagnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour encadrer les recherches universitaires scientifiques dites à risque en Chine»

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, votre récente visite d'État en France a mis en lumière la volonté du gouvernement de renforcer la collaboration académique et scientifique internationale. Cependant, une étude récente a révélé que les universités belges collaborent de plus en plus avec des institutions chinoises «à risque» dans des domaines sensibles comme les technologies critiques. Cette situation souligne l'importance d'assurer la sécurité et la protection des connaissances dans nos partenariats internationaux.

Dans cette optique, pourriez-vous détailler les dispositifs existants ou envisagés par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour encourager des collaborations académiques sûres et respectueuses des droits humains, tout en garantissant une innovation responsable? Comment ces mesures s'alignent-elles avec les objectifs de votre Déclaration de politique communautaire (DPC), notamment en ce qui concerne la liberté académique et la protection des savoirs stratégiques?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Pour commencer, je rappelle notre soutien indéfectible à la notion de liberté académique. Alors que ce principe est de plus en plus remis en question dans certaines parties du monde, les ministres de l'Enseignement supérieur de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) se sont penchés sur cette question cruciale en 2020 et ont adopté, dans le communiqué de Rome du 19 novembre 2020, une définition très claire de la liberté académique.

Alors que le texte rappelle que «la liberté académique peut être comprise comme comprenant la liberté d'apprendre, d'enseigner et de faire de la recherche, chacune de ces libertés impliquant la liberté de penser, de remettre en question, et de partager des idées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur de l'enseignement supérieur», il mentionne judicieusement que «ces questions ne peuvent pas être abordées dans le vide». Le communiqué nous invite à «construire, évaluer régulièrement, protéger et promouvoir l'interaction des différents éléments et conditions qui garantissent la mise en œuvre de la liberté académique». Cette définition a été complétée, dans le communiqué de Tirana adopté en mai 2024, par d'autres considérations portant sur l'intégrité académique ou encore sur l'autonomie institutionnelle.

Ces engagements politiques invitent les parties prenantes à rester attentives aux risques et connectées aux réalités de terrain, notamment géopolitiques. Dans ce cadre, nous sommes conscients que la sécurité des connaissances devient un point d'attention stratégique et un élément important à considérer dans le cadre de l'internationalisation de notre enseignement supérieur.

Un groupe de travail nommé «Sécurité de la connaissance» a d'ailleurs été créé en 2022 à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Il rassemble les responsables de la gestion de la sécurité des connaissances au sein des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que des membres du Fonds de la recherche scientifique (FNRS), de Synhera, du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de Wallonie-Bruxelles International (WBI). Ce groupe permet d'échanger les bonnes pratiques afin d'assurer la sûreté des partenariats, de soulever des questionnements relatifs à la gestion des risques et de dégager une position commune sur toute question qui touche à la sécurité des connaissances sans pour autant viser un pays ou une région en particulier.

En outre, la Conférence interministérielle de la politique scientifique (CIMPS) s'est accordée sur la nécessité de disposer d'une procédure de guidance proactive et d'un guichet d'information unique concernant la sécurité des connaissances en Belgique. L'ARES a précisé les attentes et les besoins des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles quant aux modalités de fonctionnement et aux missions de ce bureau consultatif de la sécurité des connaissances, lesquelles ont été portées à l'attention de la CIMPS en décembre 2023.

Sur la base des différentes contributions reçues et des différentes positions, à savoir la création d'un bureau unique ou d'un bureau par entité fédérée, la CIMPS a pris acte, lors de cette dernière réunion, du besoin d'échange d'informations et d'initiatives existantes et de la nécessité de poursuivre le travail d'harmonisation des points de vue grâce à l'installation d'un groupe appelé «CIS-Sécurité des connaissances». Ce groupe a pour mission de poursuivre l'établissement d'une cartographie détaillée des services existants et de la diffuser auprès des différentes parties prenantes.

Si je me raccroche à la dynamique européenne, l'ambition est désormais d'instaurer des procédures plus unifiées et conformes à la recommandation du Conseil de l'Union européenne concernant la sécurité des connaissances. La Fédération Wallonie-Bruxelles participe à ces efforts grâce à son implication dans les travaux de l'Espace européen de la recherche et de l'innovation. À ce jour, il est trop tôt pour annoncer les dispositifs qui seront instaurés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mon administration participe à un groupe de travail composé également de représentants de toutes les entités fédérales belges concernées par cette thématique, dont la Sûreté de l'État et le SPF Affaires étrangères. Diverses options sont actuellement étudiées, dont les détails ne peuvent être révélés pour des raisons de confidentialité. La réflexion va se poursuivre, notamment en collaboration avec la Région wallonne. Quelles que soient les solutions proposées, il est clair qu'elles ne remettront pas en cause les principes de liberté académique et de protection des savoirs stratégiques.

En conclusion, la sécurité des connaissances ne doit pas freiner l'innovation et la recherche. Il est essentiel de trouver un équilibre entre la protection des informations sensibles et la promotion de la collaboration et de l'innovation. La sécurité des connaissances constitue une question complexe qui nécessite une approche équilibrée et collaborative. Je ne doute pas que nous y reviendrons dans les années à venir.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Il est en effet essentiel de renforcer et de développer les partenariats tant ils sont importants pour la recherche, les avancées scientifiques et le partage des connaissances. Il faut aussi mesurer les risques, notamment de cyberattaques et d'éventuelles fuites de données. Je constate que vous avez bien pris ce point en considération, Madame la Ministre-Présidente.

3 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de M. Jean-Pierre Lepine, intitulée «Manque de capacité de garantie d'emprunt au fonds de garantie des bâtiments scolaires», de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Limitation du fonds de

garantie», et de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Difficultés des délais du Plan pour la reprise et la résilience (PRR)», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h25.*